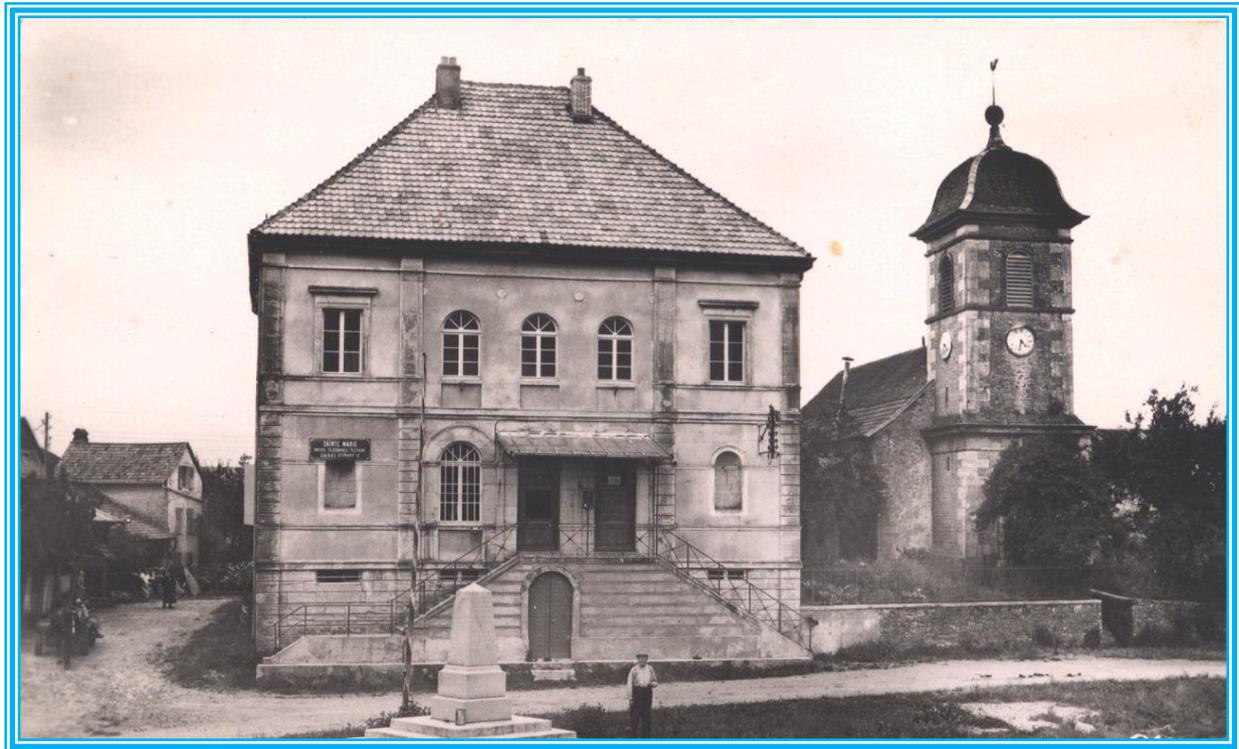




L'ECHO de Sainte-Marie



Décembre 2015





**L'équipe municipale
vous présente
ses meilleurs vœux
pour l'année 2016 !**



Sommaire

I. Le Maire et le Conseil Municipal : informations et bilan de l'année

- Le mot du Maire p 1
- Le Conseil Municipal p 2
- Le personnel communal p 2
- Le Conseil Municipal des Jeunes p 3
- La Loi NOTRé p 4
- Nous rappelons p 5
- Les services de la mairie p 6
- Location des salles p 6
- Distillation, pressoir p 7
- Rapports des commissions p 8

II. Vivre à Sainte-Marie

- Investissements 2015 p 15
- Ordures ménagères, point R p 16
- Déchetterie intercommunale de Désandans p 17
- Le concours des maisons fleuries p 18
- Les professionnels p 20
- Plan du village p 22
- Etat Civil p 24
- Recensement 2016 p 25
- Bien vivre à Sainte-Marie p 26
- Informations des administrations p 27
- Liste des gardiennes agréées p 27
- Appel à la générosité... p 28
- Les aînés p 28
- Brèves de la gendarmerie p 29
- Activité périscolaire p 30
- SIVU de la Chauillère p 31
- Les associations p 34

III. Les fêtes de Noël

- Noël en Ecosse p 44
 - Noël en France p 45
-
-



Le Mot du Maire



L'année 2015 tire sa révérence pour laisser la place à l'année 2016. Aussi je voudrais profiter de notre revue « L'Echo de Sainte Marie » pour faire le point sur les événements qui ont marqué notre commune en 2015.

Tout d'abord l'année 2015 a été pour la France une année tragique marquée par les attentats de janvier et novembre perpétrés par des lâches qui frappent sans impunité des innocents. Ces événements qui ont mis les pays civilisés en émoi ont abouti à la mise en place d'un état d'urgence qui est une déclaration de guerre contre des sanguinaires qui n'ont qu'un objectif « faire régner la terreur et déstabiliser les démocraties telles que la nôtre ».

Pour notre village, l'année 2015 a vu se concrétiser, s'engager et se poursuivre un certain nombre de réalisations.

On peut citer :

- la fin des travaux de voirie de la rue de Lougres, Il reste les plantations à finir,
- la reprise de grilles eaux pluviales,
- la reprise du chauffage de la Mairie et de la salle des associations,
- l'élaboration du plan accessibilité des édifices publics.

Sainte-Marie s'est vu récompenser pour son fleurissement avec la confirmation de notre première fleur au label des villes et villages fleuris obtenue pour la première fois en 2011.

Pour 2016, les principaux travaux d'investissement seront engagés sur le quartier de La Chauillère pour permettre la viabilisation de celui-ci en vue de son développement avec notamment, l'implantation d'un bâtiment école, périscolaire et crèche prévu par le SIVU de La Chauillère et des parcelles pour la construction de pavillons individuels y seront également proposées.

Je voudrais remercier tous les bénévoles qui contribuent au travers de leur engagement dans les associations à la vie de notre village et surtout féliciter les jeunes qui ont bien voulu faire partie du Conseil Municipal des Jeunes et ainsi participer à la vie de notre collectivité et s'impliquer dans la vie publique.

Je voudrais aussi profiter de ce moment pour vous inviter toutes et tous à la cérémonie des vœux qui se tiendra à la salle des Associations le **jeudi 14 janvier à 18h**.

Chers administrés, je vous souhaite au nom de tout le Conseil Municipal à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets pour l'année 2016

Le Maire, Philippe RINGENBACH



Le Conseil Municipal

Le maire et les adjoints :

Messieurs Philippe RINGENBACH (**Maire**), Denis GROSCLAUDE (**1^{er} adjoint**), Michel MARTIN (**2^{ème} adjoint**), Gérald GROSCLAUDE (**3^{ème} adjoint**).

Les conseillers :

Mesdames Béatrice BRESSON, Claire EMONIN, Gaëlle GLAUSER, Geneviève GUERITTOT, Stéphanie VALLAT.
Messieurs Frédéric BIRRINGER, Georges BOYER, Jean-Claude GEORGE, Gérard GLORIOD, Olivier PARROD, Sébastien VIEILLE.



Le personnel communal

Administratif :

Secrétaires :

Muriel JOLISSAINT
Laëtitia LIGLIOZZOLO



Technique :

Bâtiments / Espaces verts / Voirie :



Jean-Noël BOITEUX
Philippe PETITHORY

Entretien :



Marie-Luce LIGLIOZZOLO



Conseil Municipal des Jeunes de Sainte-Marie

Les FRANCAS de la Vallée du Rupt animent les Conseils des jeunes de la Communauté de Communes depuis 2012. Ces conseils témoignent de la volonté de la Commission jeunesse et des FRANCAS de donner une place importante aux jeunes de la C.C.V.R dans leur village.

Objectifs des CDJ :

- Favoriser le dialogue et l'échange entre la jeunesse et les élus.
- Permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie de leur commune.
- Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté : découverte de la démocratie, des institutions et de l'engagement individuel et collectif.

Les C.D.J sont toujours co-construits par le Conseil Municipal et Florimond Legros (animateur jeunesse). Ensemble et en fonction des caractéristiques du territoire, ils réfléchissent à la place que les élus peuvent donner aux jeunes dans le village.

Le Maire de Sainte-Marie est parti du constat que toutes les générations cohabitaient mais ne se retrouvaient que rarement. L'équipe municipale et l'animateur jeunesse ont donc proposé aux jeunes de réfléchir à des actions qui favoriseraient le lien entre générations.

Pour cela le C.D.J a choisi de mettre en place un après-midi galette avec les anciens et un carnaval avec le Comité d'animation... et les associations du village se sont associées à l'événement : le cortège a été ouvert par un attelage de l'élevage des Palles en 2014 et par des percussionnistes en 2015 ; l'Entraide l'a sécurisé, le centre de loisirs s'est occupé, quant à lui, des déguisements des plus petits...

Une journée par et pour les jeunes de 0 à 100 ans... pari gagné pour Salomé, Manon, Thibault, Émilien, Maxime et Benjamin !

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour objectif de favoriser le dialogue et l'échange entre la jeunesse et les élus du village, de permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie de la commune et de les sensibiliser à la citoyenneté.

21 mars 2015 : Défilé du carnaval à Sainte-Marie



14 janvier 2015 : Galette



20 septembre 2015 : Organisation de la fête du village



www.francas.cvr@laposte.net

11 novembre 2015 : Participation à la cérémonie

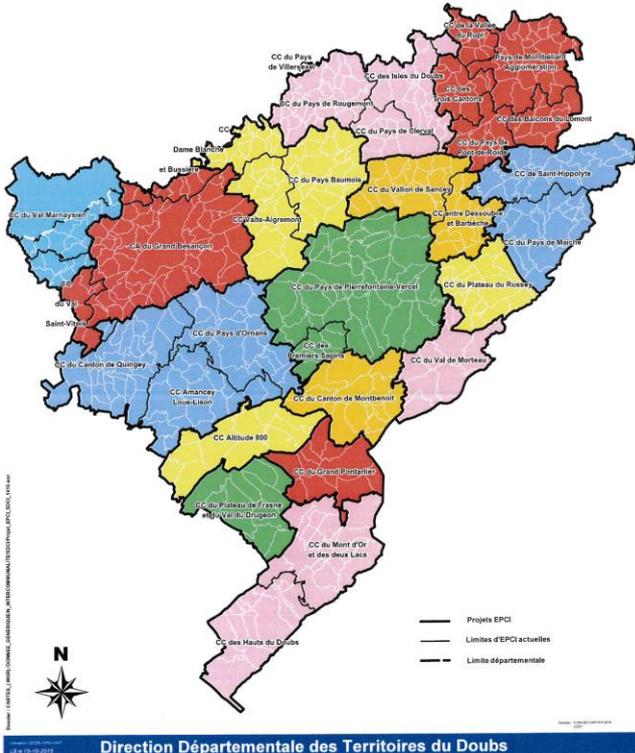
16 décembre 2015 : Election du nouveau Conseil Municipal des Jeunes



La Loi NOTRÉ



Les communautés de communes
et d'agglomérations
(SDCI 2015 - projet au 14 octobre 2015)



La Loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été votée par les 2 assemblées.

La Loi prévoit des regroupements d'EPCI avec une population minimum de 15 000 habitants et 5 000 en zone de montagne.

La commune Sainte-Marie doit, suivant la Loi, appartenir à une collectivité regroupant 15 000 habitants.

Actuellement, notre commune fait partie de la CCVR qui comprend 6 600 habitants. En conséquence, l'intégration de notre commune dans une plus grande collectivité est obligatoire.

Lors de la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale du 14 octobre 2015, le préfet a présenté le projet de schéma qu'il a élaboré. Ce projet de schéma est accompagné d'une analyse préalable sur l'état des lieux de l'intercommunalité dans le département ainsi que des cartes sur lesquelles ces évolutions sont reportées.

Il a adressé sans délai ce projet de schéma aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante.

Ceux-ci disposeront d'un délai de 2 mois, à compter de la notification pour se prononcer et formuler un avis. A défaut de délibération rendue à l'issue de ce délai de 2 mois leur avis sera réputé favorable.

A noter que les collectivités qui souhaitent un rattachement à une autre Communauté de Communes que celle proposée par le Préfet, doit pour se faire présenter un dossier argumentant son choix à la CDCI pour analyse et prise en compte.

Le projet de fusion proposé par le Préfet à la CDCI prévoit :

- le rattachement de la commune d'Arcey avec la Communauté de Communes de l'Isle sur le Doubs,
- et la fusion du reste de la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt avec PMA.

Compte-tenu des possibilités qui ont été proposées à la commune, le Conseil Municipal de Sainte-Marie a délibéré le vendredi 11 décembre 2015.

Les arrêtés définitifs de périmètre devront être pris avant le 31 décembre 2016 pour une mise en œuvre au 1er janvier 2017.



Nous rappelons

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



L'inscription sur les listes électorales de la commune n'est pas automatique.

Si vous êtes nouvellement installé(e) à Sainte-Marie, présentez-vous en mairie, avant le 31 décembre 2015, aux heures d'ouverture du secrétariat muni(e) :

- d'une pièce d'identité,
- d'une preuve de domicile (facture EDF, Télécom).

CHANGEMENT DE DOMICILE



Si vous êtes nouveau / nouvelle résident(e) à Sainte-Marie, merci de bien vouloir vous présenter en mairie avec :

- votre livret de famille si vous êtes marié(e),
- votre carte nationale d'identité si vous êtes célibataire.

PIECES D'IDENTITE



Les demandes de cartes d'identité sont à déposer en mairie. Le délai est d'un mois et demi. Pour la constitution du dossier de demande, la personne se présentera personnellement en mairie, et fournira les pièces originales demandées.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le renouvellement d'une carte d'identité perdue ou volée est payant, 25 euros en timbres fiscaux.

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est de 15 ans pour les personnes majeures.

Attention : si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.



Les demandes de passeports ne sont plus réalisées en mairie. Seules quelques mairies du département sont habilitées à les produire. Vous pouvez donc vous adresser à la mairie de l'Isle sur le Doubs ou de Montbéliard.



Memo

POMPIERS
 SAMU
 PERCEPTION
 SOUS PREFECTURE
 VEOLIA EAU
 ECOLE
 GENDARMERIE (Bavans)

☎ 18 }
 ☎ 15 } 112 depuis un portable
 ☎ 03 81 31 11 99
 ☎ 03 81 90 66 00
 ☎ 08 10 00 07 77
 ☎ 03 81 93 12 67
 ☎ 03 81 96 26 31



Les services de la mairie



☎ : 03 81 93 41 45

Mail : mairie.sainte-marie25@orange.fr

Les permanences

Un Adjoint
Mardi de 17h à 18h

Monsieur le Maire
Jeudi de 16h à 18h
Samedi de 9h30 à 11h30

Horaires d'ouverture du secrétariat :

- ✓ Mardi de 15h à 18h
- ✓ Jeudi de 9h à 11h30 et de 16h à 18h
- ✓ Samedi de 8h30 à 11h30

Sur la commune 12 panneaux d'affichage sont destinés à vous donner des informations tout au long de l'année, n'hésitez pas à les consulter.

Location des salles

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016

SALLE DU PREAU

La salle du préau est réservée **uniquement** aux habitants de Sainte-Marie et pour une manifestation à **caractère familial**.



Réservation en mairie :

Le week-end et jour férié : 65 euros

La journée (en semaine) : 40 euros

Pièces à fournir : pièce d'identité et attestation d'assurance



SALLE DES ASSOCIATIONS



	Habitants du village*	Habitants et associations extérieurs
Banquets (repas, mariage, baptême...)	140 €	490 €
Jour supplémentaire (hors période scolaire)	60 €	100 €
Apéritif	65 €	170 €
Séminaire	55 €	130 €

*Tarif habitants du village : **uniquement**, en vue **d'une fête familiale strictement personnelle**, une attestation sur l'honneur vous sera demandée.

	Associations communales	Associations extérieures
Souper dansant	Gratuit après accord du CM	490 €
Spectacle	Gratuit après accord du CM	340 €

Participation électricité

Tarif jour : 0,20 € / kwh

Tarif nuit : 0,15 € / kwh

MODALITÉS DE RÉSERVATION

Lors de la réservation de la salle, il est demandé :

- une signature sur le registre de location ou un courrier signé précisant la date désirée,
- de remplir un contrat de location sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une attestation d'assurance,
- **un chèque d'avance** d'un montant égal à la moitié du coût de la location.
Ce chèque sera encaissé tout de suite,
- **un chèque de caution** de 300 €, restitué après paiement du solde de la location.

Distillation - Pressoir



Conformément aux dispositions de l'article 319 du code général des impôts, la période de distillation autorisée s'étend du 1^{er} octobre 2015 au 30 avril 2016. Les distillations sont permises, à l'exception des dimanches et jours fériés, de 6h à 19h. Il est rappelé que le privilège accordé à certains bouilleurs de cru est maintenu, à titre personnel, sans pouvoir le transmettre à d'autres personnes que leur conjoint survivant.

Le pressoir, lui reste à la disposition des habitants du village.

Contactez Mme Hélène PRIER au 03 81 93 56 88, pour les disponibilités.

Tarifs :

Distillation : 15 € la journée

Pressoir : 20 € la journée



Rapport des commissions

Animation

Membres de la commission : M. MARTIN, S. VIEILLE, G. GLAUSER, G. GUERITTOT, S. VALLAT.

Notre village recense plus d'une dizaine d'associations qui œuvrent pour le dynamisme de notre commune. (voir page 36).

L'engagement associatif est un moyen de sortir de chez soi, de s'investir, de rencontrer des personnes. Tous les âges sont concernés.

Les associations de Sainte-Marie qui désirent obtenir une subvention sous forme financière ou au travers de la mise à disposition de biens, devront déposer en mairie **avant fin février de chaque année**, un dossier de subvention dûment rempli disponible au secrétariat de mairie ou sur le site internet <http://www.sainte-marie.fr>.

Attention : Tous les dossiers de demande de subvention non effectués sur ce document ne seront pas examinés par la commission.

Pour 2015, les montants accordés par le Conseil Municipal ont été de :

- 550 € à l'Association Sportive Présentevillers / Ste Marie,
- 630 € au Tennis Club de la Vallée du Rupt,
- 80 € au Moto Club et une subvention de 1 020 € pour des travaux d'homologation du circuit,
- 200 € à l'association Prélude.

Voirie – Assainissement

Membres de la commission : M. MARTIN, B. BRESSON, F. BIRINGER, G. GLAUSER, D. GROSCLAUDE, O. PARROD.

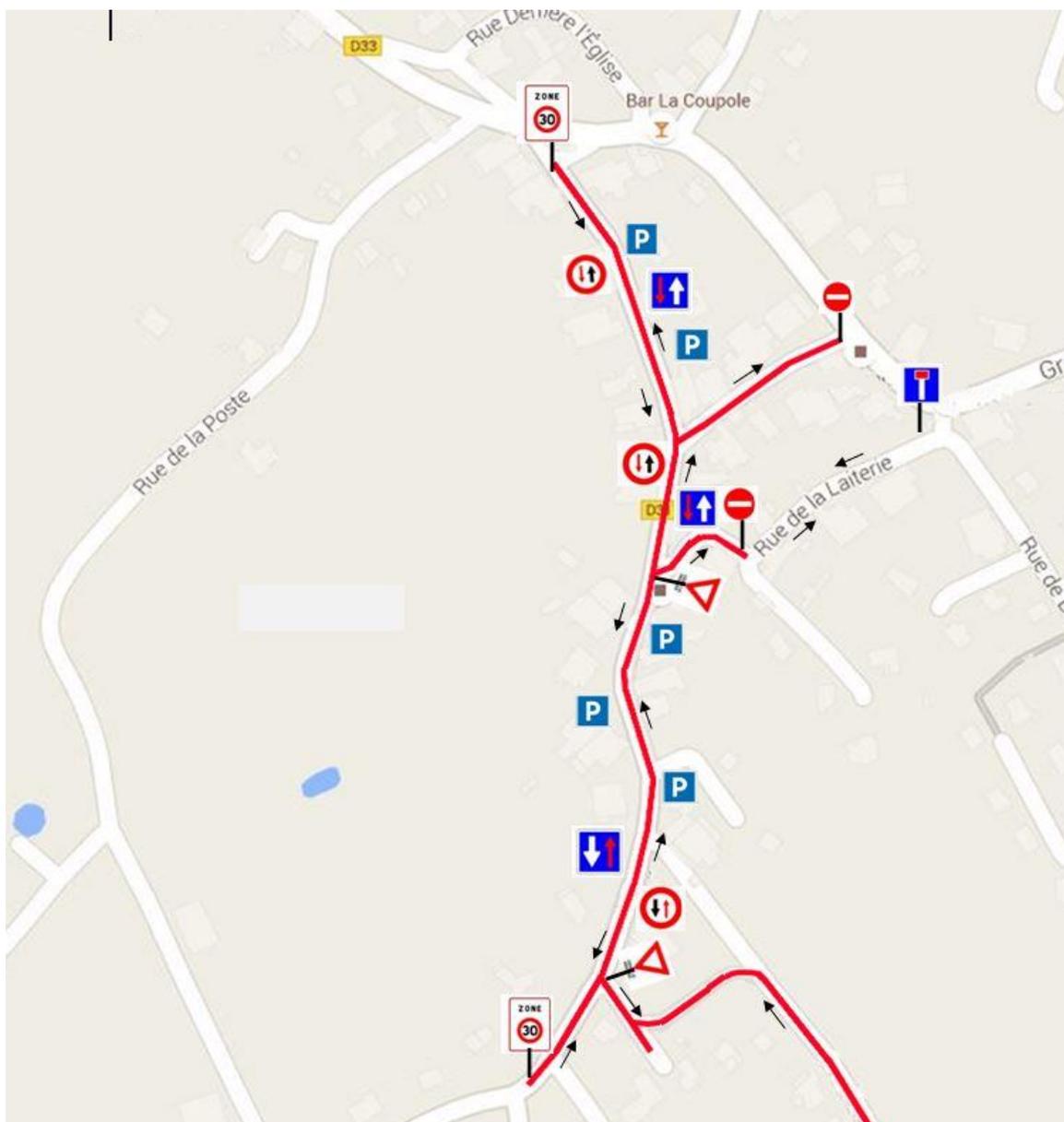
Rappel des coûts des énergies sur la commune (2014)

	2012	2013	2014
Eclairage public	9 082 €	11 041 €	11 675 €
Electricité bâtiments	10 182 €	9 598 €	10 564 €
Eau	1 556 €	1 535 €	1 768 €
Gaz	13 218 €	17 511 €	10 677 €
Fioul	10 779 €	10 510 €	9 245 €
	-----	-----	-----
Total	47 535 €	50 195 €	43 929 €

Travaux 2015 réalisés

Les travaux de mise en sécurité de la rue de Lougres sont pratiquement terminés avec la réalisation de:

- Zone 30 avec deux zones rétrécies surélevées.
- Réfection de la chaussée et création d'un cheminement piétons depuis la rue des Peurres Raies jusqu'au RD 33 par le carrefour en haut de la rue en passant par le cheminement en face du salon de coiffure ou par la rue de la Rigole en sens montant avec une partie sécurisé.
- Mise en sens interdit d'une partie de la rue de la Laiterie sens descendant à partir de l'ancienne laiterie (Voir plan de circulation ci-après).
- Réalisation ou modification de places de parking le long de la rue de Lougres (10 places).
- Mise en valeur des puits et fontaines existants et engazonnement des massifs.



Travaux à terminer rue de Lougres

- Plantations de massifs.
- Remise en état des abords (pavés) de la fontaine inscrite.

Travaux 2016

- Enfouissement de l'éclairage public rue de Saint Julien (sortie du village)
- Alimentation électrique et viabilisation du quartier « La Chauillère ».

Liaisons douces Présentevillers / Sainte Marie :

Mise en place par le Conseil Départemental de la signalisation à partir du centre du village depuis les routes départementales ainsi que deux panneaux « Stop » déjà installés à l'intersection de la rue de Bavans et des rue des Moulins et des Grands Moulins à Vent.

Rappel Sécurité :

Veillez à ce que la végétation de vos propriétés n'empiète pas sur le domaine public (trottoirs) et ne cache pas la visibilité aux intersections de rues ainsi que le passage des piétons. Evitez le stationnement sur les trottoirs et laissez l'accès aux bouches à incendie en bordure de propriété pour faciliter leurs utilisations.



Aménagement du territoire

Membres de la commission : G. GROSCLAUDE, M. MARTIN, J-C. GEORGE, G. GLORIOD, O. PARROD, C. EMONIN, G. GUERITTOT, F. BIRRRINGER, B. BRESSON, S. VIEILLE.

La commission a instruit au cours de l'année 2015 :

- 7 certificats d'urbanisme,
- 4 permis de construire ou modificatif,
- 19 déclarations préalables de travaux,
- 1 permis de démolir.

Nous vous rappelons que vous devez déposer une déclaration préalable ou un permis de construire pour toutes constructions (piscine, abri de jardin, garage..) de plus de 5m² ou modifications intervenant sur votre maison (ravalement de façades, réfection de toiture, fenêtre de toit..).

Dans la zone de protection des monuments historiques, toute construction quelle que soit sa taille doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Les délais

- 1 mois pour les déclarations préalables,
- 2 mois pour les permis de construire des maisons individuelles et les permis de démolir,
- 3 mois ou plus, pour les autres permis de construire ou permis d'aménager.

Un délai supplémentaire est observé si vous vous trouvez dans le périmètre de protection des monuments historiques (fontaine rue de Lougres).

Maintenant, vous devez également déposer une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture ou d'une haie sur l'ensemble du territoire communale (article R.421-12 du code de l'urbanisme).

Les Infos pratiques

- sur www.urbanisme.equipement.gouv.fr, vous pouvez trouver tous les imprimés de demande d'urbanisme ainsi que de nombreux conseils pour les remplir.
- sur www.cadastre.gouv.fr, vous pouvez imprimer le plan cadastral de votre terrain.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME



Limite de zone du PLU

Zones urbaines :



U

Zone urbaine à vocation essentiellement d'habitat.



U Equipements

Secteur affecté aux activités scolaires, sportives, socioculturelles, de loisirs et aux équipements et services publics.



U Centre

Zone au tissu urbain dense, urbaine à vocation essentiellement d'habitat.



U Activités

Zone à vocation d'activités artisanales, industrielles, de services, d'entrepôt.

Zones à urbaniser :



AU1

Zone à ouvrir à l'urbanisme lors d'une opération d'aménagement d'ensemble.



AU1 Activités

Zone à vocation d'activités artisanales, industrielles, de services, d'entrepôt.



AU2

Zone à ouvrir à l'urbanisme après modification ou révision du PLU.



Limite de secteurs du PLU

Zones agricoles :



A

Zone de protection agricole



Aa

Secteur de protection agricole non constructible

Zones naturelles :



N

Zone de protection naturelle

Autres prescriptions du PLU :



Emplacement réservé, au titre du b) de l'article L123-2 du code de l'urbanisme, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement pour la construction de logements collectifs (sur une superficie approchée de 1.5 ha).

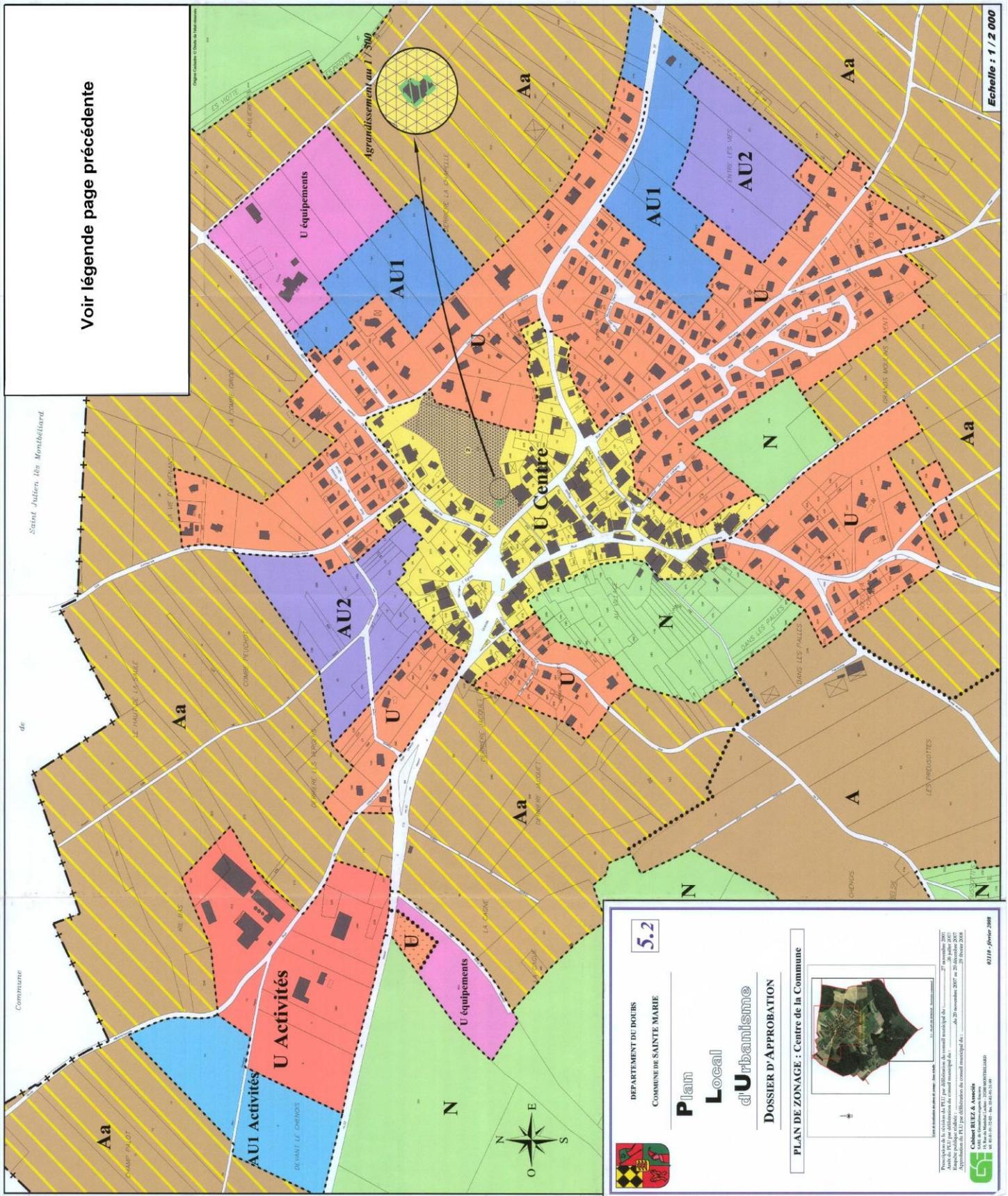
Dispositions relatives au paysage : (Article L 123-1, 7° du code de l'urbanisme)



Élément caractéristique du paysage à préserver : dernier bâtiment du village comportant une toiture en ardoises, à la suite de la reconstruction après la guerre avec l'aide helvétique.



Voir légende page précédente





Bâtiments communaux



Membres de la commission : G. GROSCLAUDE, D. GROSCLAUDE, F. BIRRINGER, O. PARROD, G. GLORIOD.

Pour les établissements recevant du public (ERP), l'année 2015 a été marquée par la mise en place de l' « agenda d'accessibilité programmée ».

En effet, par souci d'égalité des droits et de la citoyenneté, la Loi a imposé à tous les propriétaires, publiques ou privés, d'établissements recevant du public, de rendre accessible leurs installations, à toutes les personnes quel que soit le handicap.

La commune avait déjà commencé un travail de réflexion et d'analyse sur le niveau d'accessibilité de ses équipements depuis 2011. Elle avait, dans la foulée, commencé à réaliser des travaux pour répondre à cette problématique.

Cette année, la municipalité a donc finalisé son travail d'analyse pour que ses ERP (mairie, école, salles communales...) répondent aux exigences. Elle a mis en place un programme de travaux répartis sur 3 ans ainsi qu'une étude financière correspondant au projet, pour permettre l'accueil de toutes les personnes dans les lieux publics.

Ce document administratif a été déposé en Préfecture courant septembre. Il est en cours de validation par les services de l'Etat. Les premiers aménagements débiteront en 2016 et s'achèveront fin 2018.

Environnement – Fleurissement

Label des villages fleuris

Membres de la commission : D. GROSCLAUDE, S. VALLAT, G. GROSCLAUDE, G. BOYER, O. PARROD.



Au printemps 2015, la commune s'est inscrite pour participer au label des villes et villages fleuris dans la catégorie des villages de 300 à 1000 habitants.

Le 23 juillet 2015, lors de son passage dans notre village, le jury régional a visité notre fleurissement, nous leur avons remis une notice explicative avec photos sur nos pratiques de plantations, arrosage, entretien de nos fleurs.

Notre première fleur a été confirmée lors de la remise des récompenses du conseil départemental, le 5 octobre, à Besançon où la commune a reçu un diplôme, un bon d'achat pour des fleurs de 150 € et 4 plantes vivaces.

Le 10 octobre 2015, toujours à Besançon, à la remise des labels des villes et villages fleuris organisée par le conseil régional, notre commune a obtenu un diplôme et un chèque pour le fleurissement 2016.

Le responsable de commission fleurissement remercie vivement tous les bénévoles, les conseillers municipaux, les enfants, les employés communaux qui ont participé aux plantations et à entretenir les fleurs de la commune en 2015.

Pour 2016, les personnes souhaitant apporter un coup de main pour les travaux de fleurissement et d'entretien peuvent se faire inscrire en mairie. Elles seront contactées pour cette mission.



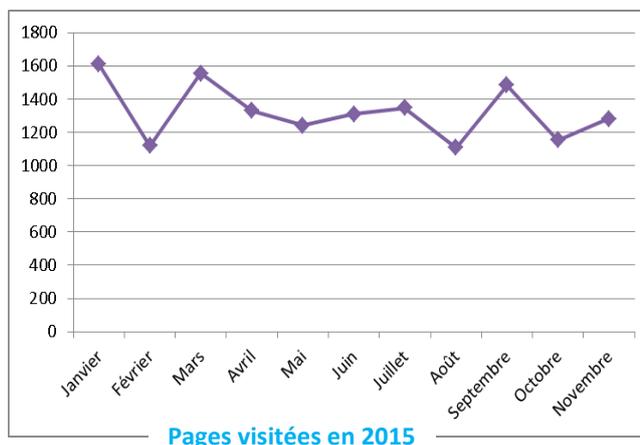
Information – Communication

Membres de la commission : Ph. RINGENBACH, S. VIEILLE, B. BRESSON, D. GROSCLAUDE, S. VALLAT, G. GLORIOD, M. MARTIN.

Notre site internet est toujours actif, sa mise à jour se fait toujours en temps réel, vous pouvez y trouver toutes les actualités de notre commune, toutes les informations affichées sur les 12 panneaux du village y sont également intégrées.

Vous pouvez toujours prendre directement contact avec le secrétariat, via le site internet, pour toutes vos interrogations.

www.sainte-marie.fr





Aide sociale

Membres du CCAS : Ph. RINGENBACH, G. GLAUSER, C. EMONIN, G. GUERITTOT, G. GROSCLAUDE, M. BISSOLI, J. GALLIANO, C. WIEDERHOLD, E. ROSAK.

Si vous voulez contacter l'aide sociale de Sainte-Marie, vous pouvez vous adresser à la mairie qui vous mettra directement et rapidement en contact avec un des membres de la commission.

Les assistantes sociales de notre secteur sont **M^{me} Emilie CHATRAS** et **M^{me} Aurélie COLEY**, joignables :

A l'adresse :	Antenne DIFS 10 bis, rue du Petit Chênois 25200 MONTBELIARD
Au téléphone :	03 81 90 72 32

Bois – Agriculture

Membres de la commission : D. GROSCLAUDE, J-C. GEORGE, G. GLORIOD, O. PARROD, G. GROSCLAUDE, G. BOYER.

Bilan provisoire de la forêt en 2015 (arrêté au 1^{er} décembre 2015)

	Volume	Dépenses HT	Recettes HT
Bois fabriqué :			
- par les affouagistes	1 045 stères		7 315,00 €
- par le bûcheron, à prendre en forêt	31 stères	821,50 €	1 038,50 €
- par le bûcheron, livré chez les habitants	229 stères	7 831,80 €	9 434,80 €
Lots de dépressage			60 €
Abattage des grumes		3 865,40 €	
Débardage des grumes		Facture non reçue à ce jour	
Vente des grumes			23 594,22 €
Cotisations diverses *		590,24 €	
Frais de garderie (reversés à l'ONF)		5 749,10 €	
Contribution (reversée à l'ONF) 2 €/ha		547,98 €	
Programme de travaux ONF 2014			
Fournitures pour le marquage de bois		84,80 €	
Aménagement place de dépôt au Mont		1 160 €	
TOTAL	1 305 stères	20 650,82 €	41 442,52 €

*CVO, communes forestières, certification PEFC

Une partie de l'excédent 2014 du budget forêt a été reversé au budget 2015 de la commune, soit la somme de 35 333 €.

L'affouage 2016



Prix du bois d'affouage pour 2016

- Bois façonné par les affouagistes : 7 € le stère.
- Bois façonné par le bûcheron à prendre en forêt : 36,70 € TTC le stère.
- Bois façonné par le bûcheron et livré chez l'habitant : 45,50 € TTC le stère.



Investissements 2015

ACHAT DE MATÉRIEL



Téléphone secrétariat de mairie
Réfrigérateur ateliers municipaux
Pavillon français pour le monument aux morts



MONTANT : 308,63 €

URBANISME

Modification du P.L.U

MONTANT : 7 985,04 €

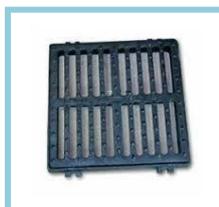
SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT

Subvention travaux d'homologation du circuit de moto-cross

MONTANT : 1 020 €

VOIRIE

Réfection de regards
Panneaux de signalisation



MONTANT : 1 900,94 €

BÂTIMENTS

Dossier AD'AP accessibilité des bâtiments communaux
Diagnostic structurel de la mairie
Ensemble de douches vestiaires stade

MONTANT : 3 633,31 €

RUE DE LOUGRES

Voirie : mise en sécurité
Aménagement paysager



MONTANT : 239 496,72 €



Ordures ménagères, tri des déchets

Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères dans la commune de Sainte-Marie a lieu **chaque mardi matin, déposez vos ordures avant 5 heures, même les jours fériés, sauf information de la mairie aux panneaux d'affichage.** Nous rappelons que les éboueurs ne ramassent pas les gravats, gazons, branchages, ferraille, cartons...

Le paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est échelonné en deux fois : au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de l'année, avec prise en compte de tout changement dans la composition du foyer **si celui-ci a été déclaré en mairie avant l'établissement de la facturation faite par la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt**

Montant de la redevance pour le 2^{ème} semestre 2015

	Foyer avec 1 personne	Foyer avec 2 personnes	Foyer avec 3 personnes	Foyer avec 4 personnes	Résidences secondaires (forfait 2 personnes)
Part fixe	16 €	16 €	16 €	16 €	16 €
Part habitant	31 €	62,00 €	93,00 €	124,00 €	62,00 €
TOTAL	47 €	78 €	109 €	140 €	78 €

Tri des déchets

Point R

Un point R est à votre disposition, près du cimetière, route d'Arcey. Vous pouvez y déposer papiers, journaux, publicité, cartons (qui doivent être aplatis ou découpés en plaque), bouteilles en verre, flaconnage plastique (bouteilles vides) groupés avec cannettes en aluminium ou en tôle, boîtes de conserve, briques de lait et jus de fruits, bombes d'aérosols.

Il est formellement interdit d'y déposer ses ordures ménagères sous peine de poursuite.

Les barquettes alimentaire (même si transparentes), les plastiques d'emballage, les pots de yaourts, la vaisselle cassée en faïence ou porcelaine, les couches culottes (nous en trouvons très souvent !) sont à mettre uniquement dans vos poubelles.

Le coût de la collecte des bennes au point R (vers le cimetière et vers la salle des associations) est de **31,48 €** la tonne. Alors que les ordures ménagères nous coûtent **200 €** la tonne.

Afin de diminuer notre facture d'ordures ménagères et de limiter l'augmentation de la redevance, il est donc nécessaire de trier encore plus.

Résultats de la collecte bennes « point R » pour l'année 2014 :

• Flaconnage :	5,91 tonnes,	} TOTAL : 63,76 tonnes
• Verre :	27,83 tonnes,	
• Carton :	9,28 tonnes,	
• Papier :	20,74 tonnes.	

Vous êtes vivement encouragés à utiliser ces points « R »



Pour le recyclage des seringues, des boîtes de récupérations sont disponibles en pharmacie qui se chargera de les recycler. Merci de ne pas les jeter dans les ordures ménagères ou au point R.

Cimetière

Des emplacements spécifiques pour la récupération des « végétaux » et du « plastique » sont à votre disposition. Utilisez-les lors de vos nettoyages de tombes. Merci.



Déchetterie intercommunale de Désandans

Les horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi :

- du 1^{er} avril au 31 octobre : 9h00-12h00 et 13h30-18h00,
- du 1^{er} novembre au 31 mars : 9h00-12h00 et 13h30-17h00.

La déchetterie est inaccessible au public en dehors des heures d'ouverture.

Une carte d'accès est indispensable, elle est à retirer en mairie.

Les déchets acceptés

- Ferraille (appareils informatiques, électroménager, tout objet constitué de ferraille, tous les métaux divers et variés),
- Bois (bois traité, osier, tout mobilier doit être démonté sans ferrures ni vitres),
- Papiers et cartons, (journaux, revues, magazines, publicité, cartons propres et pliés),
- Cartouches d'encre d'imprimantes,
- Encombrants et monstres (carrelage, céramique, jerricans, literie, mobilier, placoplâtre, plastique, polystyrène, sanitaire, vaisselle, vitres, plâtre, béton cellulaire),
- Gravats (cailloux, sable, terre, tuiles, cendres),
- Huiles (de friture ou de moteur),
- Piles toutes catégories,
- Bouteilles de produit de bricolage (White Spirit, essence de térébenthine, acétone, diluant, acide etc...),
- Bidons d'huile automobile, tronçonneuse ou motoculture,
- Pneus (uniquement les pneus de voitures et de motos, sans jante, propres et secs),
- Radiographies médicales sont reprises sans l'enveloppe, uniquement le film,
- Déchets verts (branchages : longueur maximum 1.50 m, tailles, tonte, gazon, feuilles et végétaux, sciure),
- Déchets ménagers spéciaux (acide, aérosols, filtres à huile, liquide de refroidissement, lave-glace, peinture, phytosanitaires, solvants, néons, ampoules halogènes et basse consommation),
- Relais / vêtements (draps, vêtements, chaussures etc.... sont à déposer dans des sacs plastiques et non en vrac),
- Déchets d'emballages (Point R).

Les déchets interdits

- Les plaques de fibrociment contenant de l'amiante sont strictement interdites et doivent suivre une filière spécifique ordures ménagères,
- Les déchets pharmaceutiques et infirmiers,
- Les pneus de camions, tracteurs, vélos, et autres engins professionnels ainsi que les pneus d'ensilage.

Rappel : Il est impératif que les déchets soient triés avant dépôt... Sont concernés principalement les déchets verts.

Depuis début 2015, l'accès aux déchetteries de Montbéliard n'est plus autorisé pour les habitants de la CCVR.

Il est rappelé expressément que tous rejets d'huiles, graisses, peintures, essences diverses, ciment ... sont interdits dans les égouts et réseaux d'assainissement en général. Ces produits polluants gênent le bon fonctionnement de la station d'épuration et risquent, dans certains cas, d'obliger à la désobstruction de certains points du réseau ; de plus ils sont interdits par la loi.

- Civisme et logique doivent primer sur facilité ! Merci.



Concours des maisons fleuries

Nous vous rappelons le règlement du « CONCOURS DES MAISONS FLEURIES »

Article 1 – Toute habitation, maison particulière et / ou commerce de Sainte-Marie peut participer au concours « MAISONS FLEURIES ».

Article 2 – La participation au concours est libre, gratuite et sans obligation d’inscription à la mairie.

Article 3 – Les aménagements floraux doivent être visibles de la voie publique et ne doivent nécessiter en aucun cas le déplacement du jury dans la propriété.

Article 4 – Toute habitation ou commerce dont le nom des occupants et / ou le numéro de rue ne sont pas lisiblement inscrits, est déclaré hors concours.

Article 5 – Tout participant ne peut être primé deux années consécutives.

Article 6 – Le concours comprend deux catégories : 1°) Balcons – Façades,
2°) Jardins – Espaces Verts.



Article 7 – Aucun membre du Conseil Municipal de Sainte-Marie et du personnel communal ne peut être récompensé.

Article 8 – Les critères du concours sont définis par le jury en accord avec la municipalité, à savoir :

- la propreté,
- l’esthétique de l’ensemble des aménagements,
- l’originalité.

Article 9 – Les notes vont de 1 à 20 sans demi-point.

Article 10 – Les conséquences d’intempéries ne peuvent être prises en compte dans la notation.

Article 11 – La commission se réserve la possibilité de créer un prix spécial du jury afin de récompenser les cas exceptionnels.

Le jury est composé de groupes de trois personnes.

Il comprend :

- un ou des spécialistes tels que responsables services jardins de la région ou du département, d’horticulteurs, de fleuristes,
- deux personnes hors concours primées les années précédentes ou des membres de la commission Environnement.

Le jury sillonne toutes les rues, impasses et voies de Sainte-Marie, sans exception, en juillet mais le jour et l’heure de passage ne sont pas divulgués.

Le jury, en accord avec la municipalité, peut modifier à court ou long terme un ou des articles de ce règlement.

La municipalité a la responsabilité des récompenses.

Les lauréats du concours des maisons fleuries ont été récompensés pour les efforts qu’ils ont fournis et qui ont été remarqués par le jury lors de son passage en juillet 2015.



C'est au cours d'une sympathique cérémonie que le maire, les adjoints et la commission ont tenu à les féliciter et à les récompenser.

Un merci spécial aux Serres DREZET Olivier qui ont offert aux encouragements un bon pour un géranium, en plus des récompenses délivrées par la commune.

Nous nous efforçons de fleurir notre village. Chaque printemps, massifs et jardinières se garnissent de fleurs diverses pour le plaisir des yeux.

Jardins – Espaces Verts

1^{er} prix

❖ M. et Mme Roland PARROD

Avec un encouragement dans la catégorie Balcons-Façades

2^{ème} prix

❖ M. et Mme Jean-Claude LUKAS

3^{ème} prix

❖ M. et Mme René CHAVEY



Balcons – Façades

1^{er} prix

❖ M. et Mme Claude SCHMALTZ

2^{ème} prix

❖ M. et Mme Modeste MANGEL

Avec un encouragement dans la catégorie Jardins-Espaces Verts

3^{ème} prix

❖ M. et Mme Bernard LALLOZ



Les professionnels

Artisans

GARAGE POUYEMIDANETTE

Garage auto
5, rue de Désandans
☎ : 03 81 93 10 62



COIFFURE A DOMICILE

Nathalie : coiffeuse - styliste - visagiste
☎ : 06 60 03 24 28



LS COUVERTURE ZINGUERIE

Couverture zinguerie
1, rue de la Laiterie
☎ : 06 60 13 98 53



L'INSTANT PRESENT

Esthétique - beauté
7 ter, rue de la Laiterie
☎ : 03 63 38 56 62



EURL TRC 25

Récupération ferraille - terrassement
1, rue de la Laiterie
☎ : 06 60 13 98 53

MAN SERVICES

Tous travaux neufs - rénovation
3, rue de la Rigole
☎ : 03 81 54 21 35

SARL GROSCLAUDE FRERES

Charpente - couverture - zinguerie
3, rue de Saint-Julien
☎ : 06 61 40 87 02



PINTO Florian

Mécanique garage Auto / Moto
1, Grande Rue
☎ : 06 65 72 31 47



SALON NATHALIE

Coiffure - esthétique
7, rue de la Laiterie
☎ : 03 81 93 12 32



3P Eric RUSPINI

Plâtrerie - plaques de plâtre - peinture
aménagement de combles
26, rue de Lougres
☎ : 06 48 30 05 61



Commerçants

BAR LA COUPOLE

Dépôt de pain
1, rue de Saint-Julien
☎ : 03 81 93 14 63



LA GRANGE A PIZZAS

15, Grande Rue
☎ : 03 81 32 34 66



Réouverture de notre épicerie, le 4 janvier 2016 « Epicerie de la Vallée du Rupt » tenue par Véronique THIEBAUD et Patrick SEGARRA.



Entreprises

COOPERATIVE AGRICOLE TERRE COMTOISE GAMM'VERT

Rue de Désandans
☎ : 03 81 93 51 05



GARMI Hervé TP

Terrassement - travaux publics
29, Grande Rue
☎ : 03 81 93 17 58



RIGOULOT SARL

Menuiserie - pompes funèbres
7, rue Derrière la Chapelle
☎ : 03 81 93 52 78



FLUBACKER PAYSAGE

Paysagiste
Rue de Désandans
☎ : 03 81 93 47 97



TRANSPORTS CORDIER

3, rue de Désandans
☎ : 03 81 31 12 45



Services

DOCTEUR Jean-Daniel HEITZMANN

Médecine - ostéopathie
3, rue Derrière l'Eglise
☎ : 03 81 96 59 33



SOLUTIA

Service d'aide à la personne
8, Grande Rue
☎ : 03 63 38 00 06



INFIRMIERE

Marie-Laure CUNIN
8, Grande Rue
☎ : 03 81 93 52 59



TAXI DE LA VALLEE DU RUPT

Jean-François ROUGIER

Transports privés et malades assis
12, rue de Lougres
☎ : 03 81 93 57 82



COMMUNE DE SAINTE MARIE

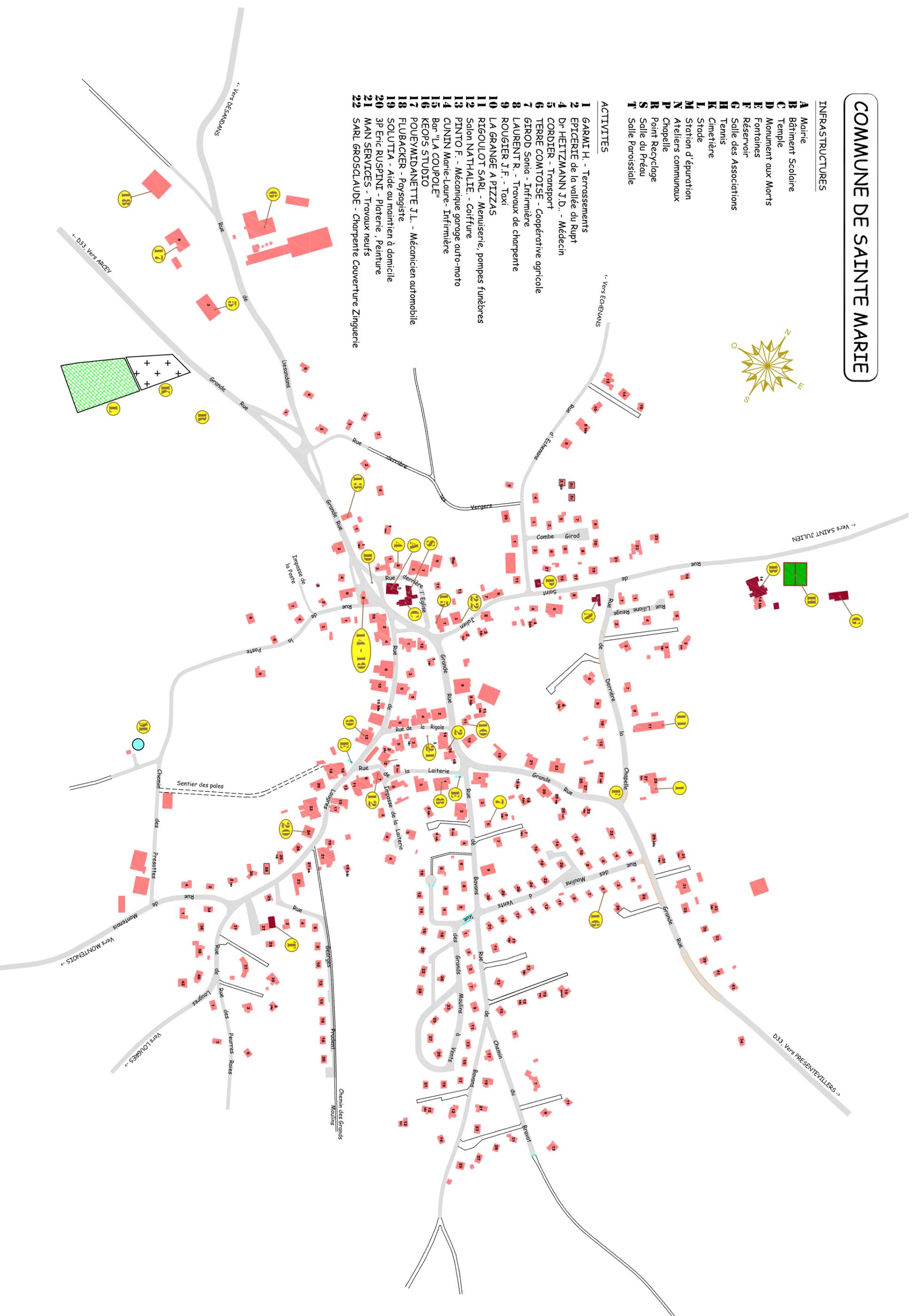
INFRASTRUCTURES

- A Mairie
- B Bâtiment Scolaire
- C Temple
- D Monument aux Morts
- E Fontaines
- F Réservoir
- G Salle des Associations
- H Tennis
- I Cimetière
- J Stade
- M Station d'épuration
- N Ateliers communaux
- P Chapelle
- R Point Recyclage
- S Salle du Préau
- T Salle Paroissiale



ACTIVITES

- 1 GARMI H. - Terrassements
- 2 EPICERIE de la vallée du Rupt
- 4 Dr HEITZMANN J.D. - Médecin
- 5 CORDIER - Transport
- 6 TERRE COMTOISE - Coopérative agricole
- 7 GIROD Sonia - Infirmière
- 8 LAURENT R. - Travaux de charpente
- 9 ROUGIER J.F. - Taxi
- 10 LA GRANGE A PIZZAS
- 11 RIGOULOT SARL - Menuiserie, pompes funèbres
- 12 Salon NATHALIE - Coiffure
- 13 PINTO F. - Mécanique garage auto-moto
- 14 CUNIN Marie-Laure - Infirmière
- 15 Bar "LA COUPOLE"
- 16 KEOPS STUDIO
- 17 POUEYMI DANETTE J.L. - Mécanicien automobile
- 18 FLUBACKER - Paysagiste
- 19 SOLUTIA - Aide au maintien à domicile
- 20 3P Eric RUSPINI - Platerie, Peinture
- 21 MAN SERVICES - Travaux neufs
- 22 SARL GROSCLAUDE - Charpente Couverture Zinguerie





Etat-Civil

Nouveaux arrivés

M. Pascal CARISEY et Mme Sylvie DROUIN	3, rue Derrière les Vergers
M. et Mme Jean-Pierre SCHOCH	12 bis, rue de Bavans
M. Dominique TERRIER et Mme Sophie TOUSSAINT	1, impasse de la Poste
M. Pascal BALGA et Mme Elisabeth HALTER	27, Grande Rue
Mme Agnès HARTMANN	11 bis, Grande Rue
M. Christophe GRISOT et Mme Agnès REY	3, Grande Rue
M. Dominique MARIN et Mme Catherine GREGET	1 ter, Grande Rue
Mme Agnès CLEMENT	5, rue Derrière l'Eglise
M Eddy GOUX et Melle Agathe ALBISSER	14 bis rue de Saint-Julien
M. Vincent COLILLIEUX et Mme Céline HOSATTE	8, rue de Saint-Julien
M et Mme Marc WARTNER Marc	12, rue des Moulins à Vent



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants

Naissances

Lola MARTIN	née à Montbéliard	Le 16 décembre 2014
Enes RAFIK	né à Montbéliard	Le 16 avril 2015
Charlotte GRISOT	née à Belfort	Le 26 novembre 2015



Félicitations aux heureux parents !!!



Mariage

Florence JACQUIS et Daniel FLEURY
le 17 octobre 2015 à Sainte-Marie

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !!!!

Décès

Danys VERHAEGHE	décédé à Montbéliard	Le 17 janvier 2015
Pierre BAINIER	décédé à Sainte-Marie	Le 5 mai 2015
Daniel GRAF	décédé à Héricourt	Le 5 mai 2015
Daniel GAULARD	décédé à Besançon	Le 25 juillet 2015
Stéphane VIAN	décédé à Montbéliard	Le 13 septembre 2015
Eliane SAULNIER	décédée à Montbéliard	Le 8 novembre 2015
Pascal LARMURIER	décédé à Héricourt	Le 13 novembre 2015



Sincères condoléances aux familles



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du **21 janvier au 20 février 2016**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr...**et vous pouvez y répondre par internet** ! Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au Conseil Municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

- Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



Bien vivre à Sainte-Marie

Moi et mes voisins



Pour effectuer mes travaux de bricolage, jardinage, qui nécessitent l'utilisation « d'engins » parfois un peu **bruyants**, je respecte les heures autorisées :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30.

Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés, réalisés par une entreprise, sur et sous la voie publique, dans des propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air **sont interdits** :

Tous les jours de la semaine de 20h00 à 7h00 et de 12h30 à 13h30.

Toute la journée des dimanches et jours fériés.

Je joue du piano, de la guitare ... raisonnablement. Je me mets à la place de mon voisin qui m'entend faire mes gammes toute la journée !



Mes déchets végétaux



Pour que chacun puisse vivre sans contrainte imposée par son voisin, je ne brûle pas mes déchets végétaux, je les dépose à la déchetterie de Désandans prévue à cet effet. Il est **formellement interdit** de mettre gazon, branchages, gravats... dans les pâtures, les haies, les talus, ou en forêt, sous peine de poursuites et d'une amende.

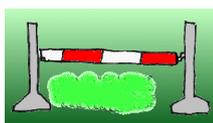
Ma boîte aux lettres



Où la poser ?

- à l'entrée de votre propriété en bordure de la voie ouverte à la circulation publique,
 - le dessus de cette boîte ne doit pas être à plus de 1,50 m du sol et le dessous à moins de 1 m,
 - le facteur doit pouvoir accéder à la boîte directement de l'extérieur sans difficulté et sans risque.
- Il ne faut donc pas la placer derrière un grillage, ou à la portée d'un chien.

Mes arbres et mes haies le long de la voie publique



L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

En bordure d'un chemin rural ou vicinal, la limitation est fixée par le P.L.U.

Dans les virages : les arbres plantés à moins de 4 m du bord ne doivent pas dépasser 3 m de hauteur, sur une longueur de 30 m de chaque côté de la courbe, (article de référence sur les plantations, art.671 du code civil).

Chemin départemental ou une voie communale : un retrait minimum de 0,50 m à partir de l'alignement.

Route nationale ou départementale : la distance imposée est de 6 m pour les arbres et de 2 m pour les haies.

La neige



Nous vous rappelons que chacun doit déneiger son trottoir (votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident), que la neige déblayée sur votre propriété et sur votre trottoir ne doit pas être déposée sur la chaussée.

Moi et mon chien



Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite sur la voie publique et qu'ils ne doivent générer aucun trouble de voisinage.

Si vous trouvez un chien abandonné ou errant, adressez-vous à la mairie.

Mon stationnement



Nous vous rappelons que le stationnement sur la voie publique ainsi que sur les aires de retournement est formellement interdit. Tout stationnement gênant la visibilité et la sécurité peut faire l'objet d'une amende de 135 € et de 3 points en moins sur le permis de conduire.



Informations des administrations

La Poste

D'innombrables désagréments apparaissent lors de la distribution du courrier, notamment durant les périodes de vacances, lorsque votre facteur titulaire est remplacé.

Un certain nombre de lettres n'est pas distribué et est retourné à l'expéditeur, ce qui vous expose à des relances et des majorations.

Les principales causes en sont :

Les boîtes à lettres non ou mal identifiées

Sur votre boîte à lettres doivent apparaître :

- Vos nom, prénom, écrits lisiblement, et le numéro de votre rue,
- Le patronyme des personnes vivant au foyer s'il est différent du vôtre.



Les boîtes à lettres introuvables

Votre boîte à lettres doit être visible, facile d'accès pour le facteur et se trouver en bordure de propriété, dans la mesure du possible en bord de route.

Dans le cas d'une erreur de destinataire, merci de rendre le courrier à votre facteur.

La Sous-Préfecture

Horaires d'ouverture au public :

(guichets immatriculations des véhicules, permis de conduire, admissions au séjour, naturalisations et associations).

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h45 à 16h00,
- mardi de 8h45 à 11h30.

Toutefois, l'accueil téléphonique est assuré durant le mardi après-midi :

- pour le service des immatriculations de véhicules au 03 81 90 66 26,
- pour le service des permis de conduire au 03 81 90 66 21,
- pour le service des admissions au séjour au 03 81 90 66 41,
- pour le service des naturalisations au 03 81 90 66 42,
- pour le service des associations au 03 81 90 66 39,
- pour l'accueil général au 03 81 90 66 00.

La CCVR



La Communauté de Communes est compétente en matière d'assainissement collectif. Le service d'assainissement est assuré par délégation de service public à une société spécialisée (pour l'instant Veolia).

Pour tout incident sur le réseau d'assainissement, veuillez prendre contact avec Veolia au 0 810 00 07 77.

Liste des gardiennes agréées * de la commune de Sainte-Marie

NOM PRENOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Madame GOGNIAT Evelyne	14, rue de Bavans	03 81 93 40 10
Madame MELIS Nadine	21, rue de Lougres	03 81 93 57 66
Madame PARRA Martine	3, rue de la Rigole	03 63 38 47 46
Madame PETITHORY Catherine	2, impasse de la Laiterie	03 81 93 45 72
Madame ROSAK Evelyne	23, rue de Bavans	03 81 93 40 50

* Editée par le Conseil Général



Appel à la générosité

Téléthon 2015

Le samedi 5 décembre 2015, le Téléthon a rapporté la somme de 3 148.19 € remerciements aux bénévoles et au public qui ont participé.



Lutte contre le cancer

La collecte réalisée au village, en 2015, au profit de la ligue contre le cancer du pays de Montbéliard, a rapporté la somme de 3 468 €.

Nous remercions les généreux donateurs.

La ligue contre le cancer de Montbéliard recherche des bénévoles pour assurer la collecte dans notre commune, pour l'année prochaine. Les personnes volontaires peuvent contacter la mairie de Sainte-Marie.



Souvenir Français

La collecte réalisée au village, au profit du Souvenir Français, pour l'entretien et le fleurissement des monuments aux morts, a rapporté 46,54 €.



le Bleuets de France

Bleuets de France

Remerciements aux habitants de la commune qui ont versé, lors de la commémoration du 11 novembre 2015, à la collecte des Bleuets de France.

Le montant collecté est de 94,20 €.

Opération brioches

Cette année, l'opération brioches a été organisée en octobre 2015.

La collecte, réalisée au profit de l'Adapei du Doubs, est de 1 201,93 €.

Un grand merci aux habitants de la commune et aux bénévoles!



Un grand merci à ceux qui ont répondu, par leur générosité, à ces collectes.

Les aînés



A l'occasion des fêtes de fin d'année, les membres du Conseil Municipal et du CCAS ont proposé aux personnes âgées de 67 ans révolus le choix entre un colis soit livré, soit à venir chercher en mairie ou une invitation au repas qui a lieu **le samedi 12 décembre 2015**, à la salle des associations.



Brèves de la Gendarmerie

ACTION DES DSIR (Détachement de Surveillance et d'Intervention de la Réserve)

Le DSIR composé de réservistes du Groupement du Doubs, a pour objet de compléter le dispositif de surveillance générale déployé par les compagnies de Besançon, de Montbéliard et de Pontarlier, dans le cadre de la lutte contre la délinquance d'appropriation (cambriolages, vols de véhicule et d'accessoires, vols dans les commerces...).

Il est employé par équipe de trois réservistes dont un gradé réserviste issu de la Gendarmerie.

Il exerce une surveillance rassurante, préventive et dissuasive en agglomération, dans les zones pavillonnaires, commerciales et artisanales, par des patrouilles véhiculées et des postes fixes d'observation et de contrôle des flux routiers.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

Il s'agit d'un service de sécurisation. L'opération tranquillité-vacances permet à tout particulier de signaler son absence auprès de la brigade territorialement compétente. En retour, l'unité saisie conseille le particulier pour limiter au maximum les risques de cambriolage, prend en compte cette information dans le cadre de la programmation des services. Les vacanciers s'assurent ainsi d'être prévenus en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages) et du passage ponctuel des forces de Gendarmerie aux abords de leur domicile le temps de leur absence.



STOP CAMBRIOLAGE

Depuis le 19 décembre 2014, pour lutter encore plus efficacement contre les cambriolages, la gendarmerie du Doubs a mis en œuvre une application pour smartphone proposée gratuitement, par téléchargement.

Elle permet la diffusion des alertes pour prévenir les utilisateurs, en temps réel, des menaces ou des risques. Il est possible également de lancer des avis de recherches et des appels à témoins, d'informer les usagers (commerçants, chefs d'entreprise, artisans, exploitants agricoles, professions de santé...) en leur apportant les conseils pratiques et en leur présentant les dispositifs en

place qui leur permettent de se prémunir contre atteintes liées à leurs activités.

Ce dispositif apporte un soutien aux victimes de cambriolage en leur rappelant la conduite à tenir en cas de cambriolages et guide les utilisateurs dans la recherche d'une brigade de Gendarmerie depuis le nom d'une commune ou en se géo localisant.

Il facilite les inscriptions aux opérations tranquillité vacances.

VOL AU CRÉPUSCULE - CONSEILS À L'APPROCHE DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Règles pour limiter le risque du vol dit « au crépuscule » :

- Équiper son habitation d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique ou d'un entrebâilleur.
- Veiller à toujours bien fermer à clef son domicile (portes et fenêtres) le temps, même très court, de son absence.
- Donner l'impression que le domicile est occupé (éclairage automatique). Un système d'éclairage par détecteur de mouvement suffit parfois à dissuader.
- Faire relever le courrier de sa boîte aux lettres par une personne de confiance durant les longues absences.
- Ne jamais faire part de son absence sur les réseaux sociaux.
- Dans son habitation ne jamais laisser de bijoux apparents depuis le domaine public et ne pas garder d'importantes sommes d'argent.
- Rester discret sur certains détails privés (objet de valeur possédé, lieux de rangement).
- Veiller à ne pas se faire abuser par des discours commerciaux qui permettent à des étrangers de pénétrer dans le domicile.





Activité périscolaire



Depuis 2008, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, ou SIVU, de la Chaulière a confié à la Fédération Léo Lagrange la gestion d'un accueil périscolaire destiné aux enfants fréquentant les écoles de Sainte-Marie (Petite Section Maternelle à CM1) et de Raynans (CM2).

Un Accueil Périscolaire a donc été ouvert au mois de septembre 2008. Il se situe dans l'enceinte de l'école de Sainte-Marie, et plus précisément dans la salle de l'ancienne bibliothèque. Mais le préau et la cour de l'école sont également utilisés pour les activités. Quant aux repas, ils sont pris dans la salle des Associations située à proximité de l'école.

La Fédération Léo Lagrange, gestionnaire de ce Périscolaire, organise l'accueil des enfants et des familles. L'accueil s'adresse aux enfants âgés de 3 à 11 ans, et est ouvert sur différents temps (matin, midi et soir).

A la rentrée 2015 – 2016, nous comptons 69 enfants inscrits au Périscolaire dont :

- 17 enfants d'âge maternel et 52 d'âge primaire.
- 5 enfants sont en classe de Petite Section, 5 en Moyenne Section, 7 en Grande Section, 10 en CP, 9 en CE1, 7 en CE2, 13 en CM1 et 13 en CM2.
- 31 enfants résident à Sainte-Marie, 17 à Raynans, 12 à Echenans, 3 à Saint-Julien-les-Montbéliard et 6 dans une autre commune hors SIVU.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'Equipe d'Animation Léo Lagrange gère également les Nouvelles Activités Péri-Educatives (NAP). Cette année, nous avons souhaité développer plusieurs partenariats avec les associations locales. Ainsi les enfants, qui ont choisi de s'inscrire sur ces temps d'activités, ont pu s'initier au tennis avec le Club de Tennis de la Vallée du Rupt, et à la musique avec l'Ecole de Musique de la Vallée du Rupt « Prélude ».



Nous espérons pouvoir continuer à créer un réseau local afin de faire découvrir aux enfants et à leurs familles un certain nombre d'activités présentes sur les communes avoisinantes.

Toute l'Equipe d'Animation du Périscolaire, en partenariat avec les Elus et l'Equipe Enseignante, se mobilise activement pour offrir aux enfants des temps d'accueil de qualité, mais surtout conviviaux et chaleureux.

N'hésitez pas à visiter notre site internet :

www.leolagrange-sainte-marie.org



Les horaires

- ❖ Le matin à partir de 7h30,
- ❖ Le midi avec repas de 11h30 à 13h30, sauf le mercredi de 11h à 12h30 sans repas,
- ❖ Le soir de 16h à 18h30, sauf le vendredi de 15h30 à 18h30.



SIVU de la Chauillère

Présentation du RPI

Répartition par classe (effectifs 2015-2016) :

Ecole	Ste-Marie	Ste-Marie	Ste-Marie	Ste-Marie	Ste-Marie	Raynans	
	PS-MS Mme COUSIN	MS-GS Mme PETETIN	CP Mme JACQUES	CE1-CE2 M. POURCELOT	CE2-CM1 M. PASTEUR	CM2 Mme RAFFIN	
Effectifs	19 + 8	9+15	18	14+11	7+17	21	
Total par classe	27	24	18	25	24	21	
Total école							139

Répartition par niveau et par village :

	PS-MS Mme COUSIN	MS-GS Mme PETETIN	CP Mme JACQUES	CE1-CE2 M. POURCELOT	CE2-CM1 M. PASTEUR	CM2 Mme RAFFIN	TOTAL
Echenans	4	6	3	0	5	1	19
Raynans	5	6	3	10	5	6	35
St-Julien	3	3	2	3	4	1	16
Ste-Marie	13	8	9	11	9	13	63
Autres	2	1	1	1	1	0	6

Les horaires :



Le matin :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30.

Le mercredi : 8h30 à 11h.

L'aide personnalisée se fait le mercredi de 11h à 12h.

L'après-midi :

Le lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 16h.

Le vendredi : 13h30 à 15h30.



Vacances scolaires 2015-2016

Noël : du vendredi 18 décembre 2015 (soir) au dimanche 3 janvier 2016.

Hiver : du vendredi 12 février 2016 (soir) au dimanche 28 février 2016.

Printemps : du vendredi 8 avril 2016 (soir) au dimanche 25 avril 2016.

Été : à partir du mardi 5 juillet 2016 (soir).

Spectacle de Noël

Cette année, il n'y aura pas à l'école de grande fête autour du thème de Noël.

En effet, après plus de 10 ans d'existence, tout ce qui pouvait être chanté et dit sur Noël a été fait. Pour autant, les petits de la maternelle seront visités par le Père Noël, à l'école, dans l'après-midi du jeudi 17 décembre. Ce dernier leur apportera des sachets de friandises. Il n'oubliera pas non plus les élèves de l'élémentaire.

Il n'aura pas, pour chaque élève, le petit cadeau habituel (livre). Mais par contre, il aura pris soin de commander pour les petits et les grands, un superbe spectacle de théâtre interprété par des comédiens professionnels, qui se déroulera le mercredi 16 décembre le matin.

D'ores et déjà, rendez-vous est donné aux parents d'élèves pour un nouveau spectacle de chants en fin d'année scolaire, couplé avec la kermesse. Alors un peu de patience...



A l'année prochaine Père Noël !



le 18 décembre 2014

Spectacle de Noël

Toutes les classes sont à la salle des fêtes de Sainte-Marie pour le spectacle de Noël.

le 17 février 2015

Le Carnaval

Toutes les classes participent au Carnaval du RPI et les mamans font de délicieux beignets

le 13 mars 2015

Visite dans une jardinerie

Les élèves de maternelle, classe de Mme Laure COUSIN, se sont rendus dans la jardinerie d'Exincourt pour participer à des ateliers de jardinage.

le 17 mars 2015

Sortie ski

Les élèves de Mme Corinne RAFFIN et de M Alain PASTEUR se rendent sur le site du Meix-Meusy pour une initiation au ski de plaine. Malheureusement, la 2^{ème} journée prévue n'aura pas lieu faute de neige.



du 20 au 24 avril 2015

Classe découverte à Mouthe

Au centre PEP, les élèves de Mme Nathalie PETETIN (MS/GS) accompagnés de Mmes Mireille BOLMONT et Christine RIGOULOT, ont découvert un paysage de moyenne montagne avec des activités sur le thème de la ferme. Initiation natation et une visite au château de Joux pour valider le travail effectué en janvier sur les chevaliers et les princesses.

Une belle aventure, de belles découvertes et des progrès pour tous dans une excellente ambiance.

Les CM1 et CM2 de Raynans, classe de Mme Corinne RAFFIN, ont également participé à une classe découverte au même centre avec pour thème multisports. Ils étaient accompagnés par Mmes Evelyne DEVAUX et Marie-Christine RIGOULOT.



le 4 juin 2015

Prévention routière

Les élèves de cycle 3 (CE2-CM1-CM2) participent à la demi-journée de Prévention Routière à Raynans.



le 11 juin 2015

Sortie de classes

Sortie de toutes les classes du RPI en Alsace pour visiter le parc des cigognes et la volerie des aigles.



le 13 juin 2015

Spectacle de théâtre

Ce spectacle joué par les élèves de CP et de CE1 « la Colo des enfants »

le 24 juin 2015

Exposition sur les insectes

Visite d'une exposition sur les insectes au musée Beurnier-Rossel de Montbéliard, pour les enfants du CP-CE1.

le 26 juin 2015

La kermesse

Toutes les classes participent à la kermesse de fin d'année organisée par l'Association des parents d'élèves.



le 29 juin 2015

Sortie Foot

Du CP au CM2, tous les élèves du RPI jouent au football à Sainte-Marie.

le 2 juillet 2015

Pique-Nique

Un grand pique-nique est organisé dans la cour de Sainte-Marie pour tous les élèves du RPI.



SAINTE-MARIE



ET



SES ASSOCIATIONS





CALENDRIER DES FESTIVITES 2016



Janvier

14 janvier :

Vœux du Maire

Février

6 février :

Souper dansant foot

27 février :

Repas dansant association
les Voitures Folles

Mars

5 mars :

Repas du Comité de Fêtes

19 mars :

Soirée musicale – Prélude

Avril

3 avril :

Vide grenier association
Le Cercle des Petits
Princes

17 avril :

Moto Cross

Mai

1^{er} mai :

Repas Paroisse Protestante

Juin

25 juin :

Fête de l'école

Juillet

Août

Septembre

17 septembre :

Fête du village

Octobre

Novembre

Décembre

Téléthon



Les associations communales

ASSOCIATION DE CHASSE	M. Jean-Noël BOITEUX	2 rue de Montenois	25113 SAINTE-MARIE
Le Cercle des Petits Princes	Mme Hélène DELCHER	4 Grande Rue	25113 SAINTE-MARIE
ASSOCIATION SPORTIVE PRESENTEVILLERS STE-MARIE	M. Guy MONNIER	1 rue Derrière l'Eglise	25113 SAINTE-MARIE
ATELIER PEINTURE	Mme Colette WIEDERHOLD	8 rue Derrière la Chapelle	25113 SAINTE-MARIE
CLUB 3ème AGE	M. André GEAY	7 rue des Grands Moulins	25113 SAINTE-MARIE
CLUB THÉÂTRE	Mme Elisabeth PARROD	4 bis rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
COMITÉ DES FÊTES	M. Jean-Claude GEORGE	1 rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
ENTRAIDE COMMUNALE	M. Gérald GROSCLAUDE	12 ter rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
LES VOITURES FOLLES	Mme Sophie LAURENT	1 rue de Laiterie	25113 SAINTE-MARIE
MOTO-CLUB	M. Claude ETHALON	8 Grande Rue	70290 PLANCHER LES MINES
SAINTE-MARIE ACTIVITÉS	Mme Michèle TEVENAZ	4 rue des Moulins à Vent	25113 SAINTE-MARIE
SAINTE-MARIE PATCH	Mme Mireille BOLMONT	28 rue de Lougres	25113 SAINTE-MARIE
TENNIS CLUB DE LA VALLÉE DU RUPT	M. Christian GUERITTOT	22 Grande Rue	25113 SAINTE-MARIE
<i>Associations culturelles</i>			
PAROISSE PROTESTANTE DE LA VALLÉE DU RUPT	M. Patrick PIGÉ	27 rue de Lougres	25113 SAINTE-MARIE
PAROISSE CATHOLIQUE	M. Jean-Paul SAINTCLOUD Mme Marie-Thérèse GODAT	18 rue de Lougres 6 rue Liliane Reuge	25113 SAINTE-MARIE



Sainte-Marie Patch



Les 28 et 29 novembre 2015, nous avons réalisé notre 6^{ème} EXPOSITION, toujours aussi variée et colorée, elle est le résultat de beaucoup de travail, patience, passion et surtout toujours dans la joie et la bonne humeur de se retrouver tous les **mercredis, semaines paires...**

Cette manifestation précédant Noël, nous faisons toujours un clin d'œil à cette traditionnelle fête. Parmi nos ouvrages aux multiples couleurs, se côtoient une armée de petits bonhommes de neige avec leurs pompons, leur écharpe assortie et leur petit nez rouge... des boules habillées de tissus et paillettes ...Nous travaillons déjà sur des ouvrages « en commun » qui seront de jolis lots, très originaux.

Je vais quand même vous parler « technique » ! Eh oui, ça n'a pas l'air, mais nous avons dû au cours de ces 16 années, apprendre les bases du patchwork, « piécé, appliqué » quant aux techniques aux noms spécifiques : Celtique, Crazy, Log Cabin, Mesh Work, Trapunto, Origami..., qui nous ont laissées souvent bien perplexes.

Quelques-unes d'entre nous réalisent des ouvrages en broderies HARDANGER. C'est un plaisir immense de créer des ouvrages colorés, artistiques, qui pourront réjouir nos enfants et petits-enfants et laisser une trace concrète de notre vie de mamans et mamies.

L'ambiance de nos réunions est chaleureuse, si vous aimez coudre, broder..... créer, n'hésitez pas, **venez vous joindre à nous**, nous vous accueillerons avec grand plaisir !

Merci à la municipalité.

Au seuil de la nouvelle année, les adhérentes de notre Club et moi-même vous présentons nos sincères vœux de santé et bonheur...A l'année prochaine...

La Présidente, Mireille BOLMONT

Les Voitures Folles

Sophie LAURENT en championnat de France des rallyes



"Après une belle saison l'an passé au volant de la 306, c'est avec un nouveau challenge que j'ai abordé cette année 2015, celui de participer au Championnat de France des Rallyes asphalté et plus particulièrement dans la catégorie féminine.

C'est avec une nouvelle monture la 207 R3T du Team AFC Racing, une nouvelle copilote Marjorie MERCIER et l'objectif de décrocher le titre en féminine que le Championnat a débuté.

Notre début de saison a plutôt bien commencé, avec deux succès, au Touquet et au Lyon-Charbonnières, tout en apprenant au fil des épreuves, à Antibes et au Rouergue, qu'on arrive deuxième après 2 belles bagarres. Lors du Mont-Blanc, épreuve particulière, suite au décès de Fred, on rentre sur la troisième marche du podium dans des conditions difficiles. La suite du championnat a pris la direction de l'île de beauté, où nous repartons avec Marjorie, la victoire en poche et une petite avance au classement général du Championnat de France des Rallyes Féminins. Le titre se jouera lors des deux dernières manches dans les Cévennes et au Var."

Mme Sophie LAURENT et Mme Marjorie MERCIER, sa copilote, ont été sacrées Championnes de France des Rallyes dans la catégorie féminine, au terme de l'épreuve des Cévennes. La Municipalité les félicite vivement.



Tennis Club de la Vallée du Rupt



Le Tennis Club de la Vallée du Rupt a connu une saison 2014/2015 en demi-teinte avec des résultats sportifs satisfaisants mais une baisse significative des effectifs. Ce constat déjà fait l'année dernière, suite à la mise en place des rythmes scolaires, ne devrait pas se ralentir si nous ne mettons pas en place certaines actions. En effet le tennis, sport très technique, nécessite un apprentissage long avant de pouvoir faire quelques échanges avec un partenaire (un an minimum) et doit donc s'adapter à la demande des intéressés, en particulier des jeunes qui veulent un résultat immédiat (dès la troisième séance ils veulent faire un match). Une réflexion est en cours afin de proposer de nouvelles prestations et attirer de nouveaux licenciés. Malgré tout, notre saison a connu une belle activité avec nos équipes engagées en championnat :

- 2 équipes en hiver (1 féminine et 1 masculine).
- 5 équipes au printemps (1 féminine, 3 masculines et 1 jeune).

Nos 3 équipes montées en régionale l'année dernière se sont maintenues.

Nous avons reconduit les entraînements dans la salle de l'ASCAP, malgré le coût important pour notre club, mais nous n'avons pas le choix si nous voulons maintenir notre activité. Nos cours ont lieu le mercredi après-midi et samedi matin pour le mini-tennis et tennis et le vendredi soir et samedi après-midi pour les équipes compétitions. Faute d'inscription suffisante, nous n'avons pu reconduire notre tournoi TMC féminin mais nous avons organisé pour la première fois, un tournoi de doubles du 30 août au 13 septembre.

Compte-tenu du nombre d'inscrits (25 équipes féminines et masculines), d'une météo très favorable et de la convivialité de ce genre de tournoi, celui-ci a connu un grand succès et sera certainement reconduit l'année prochaine. Nos jeunes du mini-tennis ont participé à des journées jeu, set et match organisées à Bart, Bethoncourt et Sainte Marie, dans le cadre de la réforme du tennis pour les moins de 12 ans.

Notre emploi d'avenir, Mr KOFFI Léon, dont le contrat a été renouvelé, a eu une année bien remplie avec, en dehors des cours qu'il assure pour notre club, des prestations périscolaires dans diverses communes (Coisevaux, Bussurel, Voujeaucourt) ainsi que des cours de gymnastique et baby-gym pour l'ASCAP.





LE CERCLE DES PETITS PRINCES

(Anciennement : Association des Parents d'Elèves du RPI de Ste-Marie)

Nous nous réunissons
environ une fois par mois
pour préparer des actions à
mettre en place, ...

En général à 20h30, en semaine,
à la salle du Préau de Ste-Marie

Affichage à l'école
avant chaque réunion

Nous sommes tous **bénévoles**,
membres des familles des élèves des
écoles de Ste-Marie et de Raynans.

Avec un peu de notre temps et de
notre énergie, nous **récoltons des
fonds pour nos enfants** (aides au
financement des sorties, voyages,
cadeaux de fin d'année, ...) Cet
argent permet ainsi de **baisser les
frais à la charge des familles.**

Nous avons besoin de tous les volontaires,
à hauteur des possibilités de chacun :

- ⇒ **adhésion** à l'association (5 € minimum),
- ⇒ participation aux **réunions**,
- ⇒ participations directes (**confection** de gâteaux, aide à la tenue d'un stand lors du vide grenier, de la kermesse, ...)
- ⇒ participations indirectes (**achats** lors des ventes de charcuterie, fromage, sapins, ...)



A NE PAS

MANQUER !

Octobre 2015 :

vente de charcuterie et fromage

Mi-janvier 2016 :

Assemblée générale de l'Association

Dimanche 03 avril 2016 :

vide-grenier à Ste-Marie

Samedi 25 juin 2016 :

fête de l'école (kermesse, barbecue, ...)

...

Pour nous contacter :

5 Grande Rue 25113 STE-MARIE

06 32 41 92 72

Mail : lecerclledespetitsprinces@gmail.com

Blog : <http://lecerclledespetitsprinces.hautetfort.com>

MERCI !





Le Comité des Fêtes



Le Président et les membres du bureau **remercient chaleureusement tous les bénévoles** pour leur engagement qui est le cœur de notre organisation.

Cette année, votre Fête du Village s'affirme sur le thème du chocolat, le résultat est plus qu'encourageant, et nous pensons que ce thème ne peut que se développer les années à venir. Nous remercions à cette occasion la maison Ragot de sa fidélité, et le Triolo nouvel exposant.



Pour se faire et innover, nous sommes toujours à **l'écoute de tous, car cette Fête, c'est votre Fête, nous ne le répéterons jamais assez, notre Fête du village, je renouvelle** la devise de l'année passée de l'Association car elle est entièrement respectée :

Consolider nos acquis, en préparant l'avenir

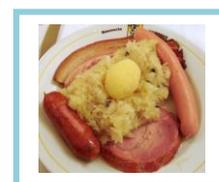
Aujourd'hui, nous disposons grâce aux investissements entièrement autofinancés sur nos résultats de trois barnums de 3 m x 3 et d'un de 6 m x 3 à montage rapide (type Vitabri), et d'un kiosque que vous avez pu découvrir à la fête, plus de 3000 € d'investissement cette année. Ils peuvent être loués aux habitants du village.

Cette année, l'Assemblée Générale qui se déroulera le vendredi 4 mars, viendra renouveler 1/3 du bureau soit 2 personnes. Je vous rappelle que toute bonne volonté peut s'engager à nos côtés. **La présence des adhérents est indispensable, des bénévoles souhaitable, ainsi que 2 personnes par association adhérente.**

Le partage, des idées et avis, rend plus fort

Rappel dates à noter :

Nous vous invitons à **l'Assemblée Générale du Comité des FETES DE SAINTE MARIE** qui aura lieu le **vendredi 4 Mars 2016** à la salle des Associations. Vous êtes tous les bienvenus, pour être informé de la gestion du CDF, et proposer des thèmes, une carte d'adhérent vous sera proposée à 2 €. Nous vous rappelons qu'un repas dansant aura lieu le **samedi 5 Mars** prochain (ouvert à tous) : Notre choucroute festive !



Réservez au plus tôt cette date de convivialité de notre village.

Nous organisons votre vide-grenier associé à la fête !

Réservez votre place dès maintenant pour l'année prochaine qui aura lieu **le 18 septembre.**

Les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter une **bonne et heureuse année 2016, et de joyeuses fêtes de fin d'année.**

Le président
Jean Claude GEORGE



Moto Club

C'est sur une note de tristesse que le moto club termine cette année 2015, deux de nos sociétaires, Virginie Noir âgée de 45 ans, titulaire d'une licence d'officielle, elle œuvrait sur les épreuves de motocross de la région, et Emmanuel Jumeaux, pilote de Quad âgé de 37 ans nous ont quitté d'une manière aussi brutale qu'inattendue.

Le nombre de licenciés est resté stable en 2015, après cinq années de progression, nous marquons le pas, même s'il est évident que nous ne pouvons pas progresser indéfiniment. Le nouveau système de licence dématérialisée, mis en place cette année, permet au pilote de souscrire directement sa licence sur le site de la fédération, dans ce système il se voit proposer de s'inscrire dans le club de son choix, auparavant il lui fallait l'autorisation écrite du club qu'il quittait pour être autorisé à en changer, plusieurs pilotes qui étaient au MCSM pour des raisons de proximité en ont donc profité pour partir ailleurs, le nombre de pilotes qui nous ont quitté cette année a été plus nombreux que par le passé, heureusement nous avons enregistré pas mal de nouveaux licenciés ce qui a comblé les départs.

Cette saison, une bonne surprise avec la troisième place au championnat Vétérans en catégorie Or décrochée par Jean Michel Vella (latchouc), très beau résultat qui récompense un pilote qui a su construire, épreuve après épreuve, avec une grande régularité, ce superbe résultat final.

L'année 2015 ne s'annonçait pas sans une certaine inquiétude pour notre motocross, notre circuit étant en travaux depuis le milieu de l'année pour répondre aux nouvelles normes de sécurité décrétées par notre fédération. Ces modifications devant être réalisées avant chaque ré-homologation, nous étions dans ce cas, ce fut une course contre la montre, l'équipe du moto club a fait un travail considérable, les entreprises Monnier TP et Schori nous ont apporté une aide précieuse, cela nous a permis d'être prêts à temps pour que le motocross du 12 avril puisse avoir lieu.

Celui-ci a obtenu un grand succès populaire, nous avons fait partie des chanceux car plusieurs clubs ont subi une forte baisse de fréquentation du public cette saison, les conditions météorologiques excellentes dont nous avons bénéficié y ont été pour beaucoup et les nouvelles installations ont permis au public d'assister à de superbes empoignades dans des conditions optimum.

Les E.C.C, c'est sous ce sigle que nous disposons désormais d'une structure pour apporter des conseils aux futurs pilotes ou à ceux qui n'ont pas une grande expérience de se familiariser avec notre sport, des journées encadrées sont organisées tout au long de l'année, on a pu y voir des gamins et leurs parents enchantés par le déroulement de ces entraînements, le but n'étant pas la performance mais de prendre du plaisir en pratiquant le motocross dans les meilleures conditions.



Le tourisme est toujours présent, nous n'avons pas pu réitérer les belles sorties réalisées en 2014, c'est dommage, je recherche toujours les solutions ou des personnes qui s'y intéresseront, une nouveauté qui sera renouvelée en 2016, je publie désormais les sorties sur le site du moto club <http://mc.sainte.marie.free.fr> au jour le jour en y indiquant les renseignements nécessaires pour que tous ceux qui souhaitent se joindre à nous puissent le faire.

Je tiens à remercier les habitants de Sainte Marie pour l'accueil chaleureux que l'immense majorité d'entre vous ont réservé à nos sociétaires qui sont venus vous proposer notre calendrier annuel, cela démontre une fois encore l'intérêt que vous portez au moto club.

En donnant rendez-vous à tous le 17 avril prochain pour assister à une grande épreuve de Motocross qui s'annonce d'ores et déjà comme l'une des manifestations à ne pas manquer, je vous souhaite à toutes et à tous de bonne fêtes et une très bonne année 2016.

Le président du MCSM Claude Ethalon





Association Sportive Présentevillers / Sainte-Marie



Siège social : 1 rue Derrière l'Eglise - 25113 Sainte-Marie - Tel : 03.81.93.10.99

E-mail : presentevillers.foot@free.fr

Président : Guy MONNIER
Trésorière : Chantale RUEZ
Secrétaire : Gilles PREVOT

Entraîneur du club : Yannick RUEZ
Responsable EQUIPE A : Yannick RUEZ
Responsable EQUIPE B : Yannick RUEZ et Arnaud GERARD
Responsable école de football : Christian RUEZ
Responsable Equipe U13 : Yannick RUEZ
Responsable EQUIPE U11 : Cynthia LOPEZ
Responsable EQUIPE U7 : Gilles PREVOT
Arbitre assistant : Gilles PREVOT



Madame, Monsieur,

L'Association Sportive Présentevillers / Sainte-Marie et moi-même vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année, ainsi qu'à vos proches.

Que celle-ci vous apporte bonheur, santé, joies familiales et réussites professionnelles.

Je souhaite que notre Association vous apporte toute satisfaction dans notre activité qui est la pratique du Football.

Que cette année Associative soit pleine de joie, de rencontres et d'échanges, et encore plus agréable à vivre que les précédentes.

Une nouvelle saison de football a démarré.

A ce jour notre Association compte 82 licenciés répartis de la façon suivante :

34 Seniors
5 U19 - vU18
9 U12 - U13
22 Football Animation
8 Dirigeants et Dirigeantes
2 Arbitres
2 Educateurs



La question du bénévolat dans le foot amateur

Etat des lieux

Véritable socle du mouvement associatif français, le bénévolat est aujourd'hui en perte de vitesse. A l'image de la société, plus individualiste, les gens donnent moins de leur temps et de façon plus épisodique. Alors se pose la question de la gestion des structures associatives et notamment des clubs de football. Recrutement, valorisation, reconnaissance, les problèmes ne manquent pas. Et pourtant près de 245 000 bénévoles licenciés passent leur temps libre dans les 18 000 clubs de football. Mais aujourd'hui, cela ne suffit plus ! Les clubs ont besoin de personnes compétentes, voire spécialisées. Un problème qui depuis cinq ans interpelle nos institutions. Ce dossier propose un état des lieux de ce bénévolat, examine les problèmes mais constate aussi que des solutions existent pour endiguer et répondre à ce phénomène.



Quelle place occupe le bénévolat dans la société d'aujourd'hui ?

Le bénévolat et les formes du bénévolat sont historiques. Elles correspondent à tout mouvement social. Aujourd'hui, l'enquête la plus récente sur le secteur associatif dit grosso modo qu'il y a 12 millions de bénévoles (INSEE n°372) dans le secteur associatif dont 3 millions et demi de bénévoles sportifs comprenant 1 million et demi de dirigeants sportifs. Ce qui donne une idée du poids majeur que représente le bénévolat dans notre société. C'est une force citoyenne, une contribution sociale, culturelle et économique au territoire français en général. Si on enlève le bénévolat, le sport et le football s'écroulent aujourd'hui en France. Il faut être conscient de ces réalités.

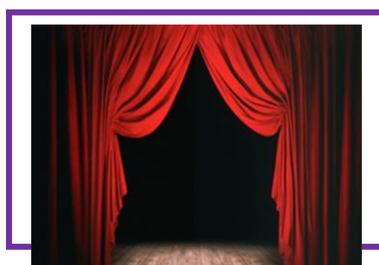
Le Président, Guy MONNIER.



Club Théâtre

La troupe de Sainte-Marie ne donnera pas de représentation cette saison 2015-2016.

Suite au non renouvellement de l'adhésion de plusieurs membres et se retrouvant en manque de personnes, ne voulant pas décevoir en présentant une pièce qui ne serait pas de qualité, nous préférons nous mettre encore entre parenthèse pour cette saison 2016.



Nous souhaitons à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année !!!

La Troupe



Atelier Peinture



C'est toujours avec plaisir que nous nous retrouvons chaque mardi après-midi dans la salle du préau. Une liberté totale dans les choix de peinture à reproduire font que chacune exerce cette passion selon ses goûts et ses envies et surtout à son rythme. Depuis le 15 octobre, nous nous transportons une fois par mois dans l'atelier d'un peintre professionnel. Une personne aimable et chaleureuse qui nous accueille avec beaucoup d'empathie, nous prodigue ses conseils, très appréciés, nous permettant de mieux progresser...enfin et surtout nous apprend de nouvelles techniques, peinture avec pigments et à l'encre. Le marché de Noël des 12 et 13 décembre 2014 ayant connu un petit succès, nous avons renouvelé l'opération le 13 décembre 2015. Un moment de convivialité avant les fêtes permettant de faire découvrir, en toute modestie, nos multiples talents.

Si des personnes sont intéressées pour venir nous rejoindre, deux places seraient disponibles. Nous remercions la municipalité de nous accueillir gracieusement et profitons de cet encart pour souhaiter à toutes et à tous une bonne année 2016.

La Chasse

L'ACCA de Sainte-Marie se porte bien avec 12 adhérents où règne une bonne ambiance. Notre cheval de bataille, comme beaucoup d'ACCA, c'est la sécurité des chasseurs et surtout des promeneurs. Tous les membres ont suivi une formation, qui est obligatoire, en plus du permis de chasser. Le port du gilet est obligatoire également afin d'être visible. J'en profite pour conseiller les utilisateurs de la forêt à porter des vêtements clairs, surtout pas de noir et encore moins de tenues de camouflage comme on le rencontre régulièrement. Tous nos postes de chasse sont équipés de chaises de tir afin de pouvoir faire des tirs fichants. Sur notre commune, nous avons surtout du chevreuil, du sanglier de passage, du lièvre en progression et quelques couples de faisans. Nous avons eu la chance à l'automne 2014 de lever dans le bois du chénois un magnifique cerf de 14 corps. Ce fut un immense plaisir. Cette année, la fédération nous a octroyé 12 bagues de chevreuil, 2 bagues de gros sanglier (plus de 40 kg) et 6 bagues de sanglier de moins de 40 kg.

Et oui, la gestion du gibier, c'est aussi évaluer le poids et le sexe.

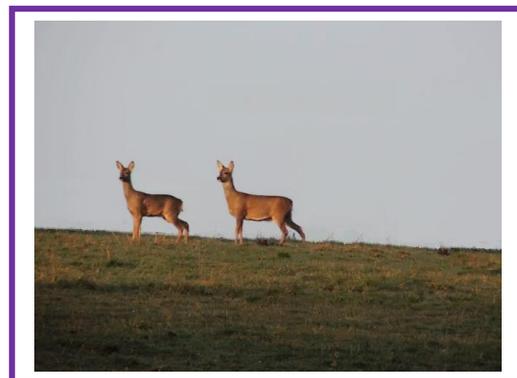
Pas toujours facile, car il ne nous attend pas !

Les jours de chasse au gros gibier sont le samedi, le dimanche, le jeudi et les jours fériés. Pour les oiseaux, c'est tous les jours sauf le vendredi, jour de fermeture générale.

Nous regrettons cependant que des personnes peu scrupuleuses nous détruisent nos miradors et nous volent notre matériel.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à me contacter.

En cette fin d'année, je vous adresse tous mes vœux et beaucoup de courtoisie à tous les utilisateurs de nos campagnes.



Le Président, Jean-Noël BOITEUX



Les Randonneurs de la Vallée du Rupt

Contact : Jean-Claude TYRODE - 14 rue Jodry 25550 BAVANS // jean-claude.tyrode@orange.fr
Tél : 03 81 96 24 96 // 06 82 24 26 41

DATE	LOCALISATION	Niveau difficulté Durée Distance	Départ Lieu Heure	Animateur Nom Tél	
10	Janvier	Présentevillers - Sortie en 8	A : 9 km + 9 km 2 x 1/2 journée	Sainte-Marie 8h30 Présentevillers 13h30	B. SCHORI 03 81 95 31 60
24	Janvier	Raynans - Sortie en 8	A : 9 km + 9 km 2 x 1/2 journée	Sainte-Marie 8h30 Raynans 13h30	D. TISSERAND 03 81 92 33 62
7	Février	Beutal - Sortie en 8	A : 9 km + 9 km 2 x 1/2 journée	Sainte-Marie 8h30 Beutal 13h30	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
21	Février	Châlonvillers - Boucle du Bois des Gouttes	A : ± 9 km 1/2 journée	Sainte-Marie 13h00	A. JANDOT 03 81 93 57 92
5	Mars	SOIREE DES RANDONNEURS salle des fêtes de Raynans PENSEZ A VOUS INSCRIRE pour le 2 mars Merci !	A ---- soirée	Raynans 20h00	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
20	Mars	Autour de Saint Hippolyte	B : ± 18 km journée	Sainte-Marie 8h30	D. JEANNIN 03 81 93 13 63
3	Avril	MARCHE POPULAIRE inscrivez-vous pour le repas, merci	Circuits prévus de 12-18-24 km		JC. TYRODE 03 81 96 24 96
17	Avril	Plateau des Grilloux (les mille étangs)	A : 17 km journée	Sainte-Marie 8h30	M. BICHET 03 81 93 41 66
24	Avril	Saint Imier (CH) Mont Soleil - Emporter ses papiers d'identité	A : par Funiculaire 9 km B : 13 km journée	Sainte-Marie 8h00	JP. FLEURY 03 81 97 50 98
Pensez à vous inscrire pour la sortie bus avant le 14 mai pour faire les réservations du restaurant					
8	Mai	Rougemont (25)	B : 20 km journée Dénivelé 450 m	Sainte-Marie 8h00	D. TISSERAND 03 81 92 33 62
22	Mai	<u>Les Sommètres CH (papiers d'identité nécessaires)</u>	C : 14 km journée Dénivelé 650 m	Sainte-Marie 8h00	B. SCHORI 03 81 95 31 60
5	Juin	Sortie touristique en bus Avez-vous pensé à vous inscrire ?		Sainte-Marie 7h00	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
12	Juin	Lutter dans le Sundgau	B : km journée Dénivelé 680 m	Sainte-Marie 8h30	G. BOUGET 03 81 92 34 83
26	Juin	<u>Randonnée avec les Cavaliers de la Vallée du Rupt</u>	A : journée	Dung 8h30	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
10	Juillet	<u>La Violette (Belleherbe)</u>	B : 14 km ou 10 km journée Dénivelé 220 m	Sainte-Marie 8h30	M. BICHET 03 81 93 41 66
24	Juillet	<u>Baume les Dames – Silley-Bléfond – le Mont Dommage</u>	B : 18 km Dénivelé 200 m	Sainte-Marie 8h00	JL. RACINE 03 81 97 86 34
Pensez à vous inscrire pour le gîte avant le 30 juillet si possible pour faire les réservations chez le traiteur					
7	Août	<u>Montécheroux retour par le haut des roches de Pont de Roide</u>	B : 17 km journée Dénivelé 440 m	Sainte-Marie 8h30	JP FLEURY 03 81 97 50 98
21	Août	Crosey le Petit	A : 14 km Dénivelé 280 m	Sainte-Marie 8h30	Évelyne DEVAUX 03 81 92 37 20
4	Sept	L'Isle sur le Doubs	A : 18 km	Sainte-Marie 8h30	B. SCHORI 03 81 95 31 60
17 et 18	Sept	WEEK END EN GITE Avez-vous pensé à vous inscrire ?	Se renseigner		JC. TYRODE 03 81 96 24 96
2	Oct	Marche populaire de Mandeuve	Plusieurs circuits	Se renseigner voir la presse locale	
16	Oct	La Tour du Rossberg (Vieux Ferrette)	B : 18 km Dénivelé 200 m	Sainte-Marie 8h30	Évelyne DEVAUX 03 81 92 37 20
30	Oct	Lanans	A : 14 km journée Dénivelé 230 m	Sainte-Marie 8h30	A. JANDOT 03 81 93 57 92
13	Nov	Sainte -Marie	A : 9 km + 9 km 2 x 1/2 journée	Sainte-Marie 8h30 Sainte Marie 13h30	M. BICHET 03 81 93 41 66
18	Nov	ASSEMBLEE GENERALE suivie du Beaujolais nouveau		Raynans 20h00	
26	Nov	TELETHON	A : 9 km + 9 km 2 x 1/2 journée	Sainte-Marie 8h30 Lieu à préciser 13h00	D. TISSERAND 03 81 92 33 62
3	Déc	Grillades	A : 9 km + 10 km 2 x 1/2 journée	Sainte-Marie 8h30 Lieu à préciser 13h	D. TISSERAND 03 81 92 33 62

Les niveaux de difficulté : **A** : sans difficulté **B** : difficulté moyenne **C** : parcours à forte dénivellée

Vente de cartes auprès de Daniel TISSERAND **5€ Location de raquettes 2 €/j, 5 € semaine, caution 15 €**

L'association qui n'est pas une association sportive a contracté une assurance responsabilité civile, ce qui ne comprend pas l'assurance individuelle, nous recommandons aux participants de prendre une assurance famille couvrant toutes les activités de chacun des membres de leur famille.

RANDONNEES OUVERTES A TOUS Gratuitement adhérents ou non Cotisation : 9 €

Comité : Président : Jean-Claude TYRODE, Vice-président Responsable des cartes : Daniel TISSERAND, Trésorier : André JANDOT, Secrétaire : Marie-Sol TYRODE, Responsables des sentiers : Michel ANDRÉ, Michel BICHET, Gérard BOUGET, Jacques GÉNITONI, Denis JEANNIN, Bernard SCHORI.



Noël en Ecosse

Dinde de Noël



Ingrédients : Une dinde de 5 kg, huile d'olive, sel, poivre noir, une demi-clémentine, quelques brins de romarin frais, 2 oignons pelés et hachés grossièrement, 2 branches de céleris hachées grossièrement, 2 carottes hachées grossièrement.

Pour la farce : Porc haché, huile d'olive, sel, poivre noir, 2 oignons pelés et hachés grossièrement, ½ cuillère à café de muscade, 1 poignée de chapelure.

Préparation : Sortir la dinde du frigo 1h avant de débuter la préparation. Arroser la dinde d'huile d'olive et ajouter du sel et du poivre tout autour de façon abondante. Préchauffer à 200°C le four avant de démarrer la farce. Faire revenir les oignons avec l'huile d'olive dans une poêle pendant environ 10 mn. Ajoutez une pincée de sel, de poivre, de muscade et quelques herbes de Provence. Continuer de mélanger pendant 1 ou 2 minutes. Mettre le mélange de côté et laisser refroidir. Une fois refroidi, ajouter le porc haché et la chapelure et bien mélanger le tout, de sorte à obtenir une farce consistante.

Farcir la dinde mais pas trop de sorte à ne pas ralentir la cuisson. Retourner la dinde et placer les tranches de clémentine et les brins de romarin dans la cavité la plus grande. Placer les légumes (céleri et carottes) hachés dans le fond du plat et déposer la dinde par-dessus. Couvrir la dinde de papier alu, mettre au four déjà chaud et baisser la température à 180°. Laisser cuire pendant 35/40 minutes par kilo, soit environ 3h30 pour une dinde de 5 kg. Vérifier toutes les 20 minutes et arroser la avec le jus restant dans la poêle afin d'éviter qu'elle ne soit trop sèche. Au bout de 2h30 de cuisson retirer le papier alu afin de rendre la peau dorée et croustillante. Lorsque la cuisson est terminée, planter un couteau et vous devriez obtenir une viande tendre...

Le shortbread

Ingrédients : **Pour la pâte sablée :** 180 g de farine, 120 g de beurre demi-sel, 1 demi sachet de levure, 1 sachet de sucre vanillé, 50 g de sucre. **Pour le caramel :** 1 boîte de lait concentré sucré (400 g), 120 g de beurre, 100 g de sucre, 1 grosse cuillère à soupe de miel. **Pour le glaçage :** 200 g de chocolat noir et des billes de décorations.

Préparation : Préchauffer le four à 170°C, travailler le beurre et le sucre à la main. Bien mélanger puis ajouter la farine et la levure. Mélanger



pour former une boule avec la pâte. Puis étaler-la dans un moule rectangulaire. Bien tasser la pâte pour qu'elle soit peu épaisse et la piquer à la fourchette. La mettre au four 25-30 min. Le biscuit doit être à peine doré. Dans une casserole, mélanger à feu doux le beurre, le miel et le sucre. Ajouter, sans cesser de mélanger, le lait concentré. Laisser fondre. Lorsque le mélange devient homogène, laisser bouillir 5 min tout en remuant, le caramel ne doit pas attacher au fond. Attendre que la préparation épaississe. La verser sur la pâte sablée et réserver à température ambiante. Puis au bain-marie, faire fondre le chocolat puis le verser sur le caramel et décorer de billes de chocolat ou de couleur. Laisser refroidir puis placer le tout au réfrigérateur plusieurs heures. Couper ensuite en petits carrés.



Noël en France



Langoustes au sabayon de Monbazillac

Ingrédients pour 6 personnes : 6 queues de langoustes crues (environ 250 g chacune), 3 jaunes d'œufs, 1 cuillère à café de jus de citron, 1 cuillère à soupe de bouillon en poudre, 20 cl de Monbazillac, 1 étoile de badiane, sel et poivre.

Préparation :

Faire bouillir 8 min, dans un grand volume d'eau les langoustes avec le bouillon en poudre. Les égoutter, les passer sous l'eau froide pour arrêter la cuisson puis les laisser refroidir.

Dans une casserole, mettre le Monbazillac et le porter à ébullition, avec l'étoile de badiane, enfin laisser réduire de moitié à feux doux.

Retirer la badiane, verser le mélange réduit dans un récipient résistant à la chaleur pour qu'il refroidisse. Préchauffer votre four sur la fonction grill. Couper les queues de langoustes en deux.

Pour le sabayon, incorporer les jaunes d'œuf et le jus de citron au vin refroidi. Fouetter pour que le mélange mousse et prenne du volume. Placer le récipient dans une casserole d'eau pour cuire au bain-marie et fouetter jusqu'à ce que le mélange épaississe et double de volume. Saler et poivrer.

Napper les demi-langoustes de ce sabayon et passer au grill 2 minutes. Servir avec une salade de roquette de préférence.

Cookies au gingembre et aux cranberries

Ingrédients : 75 g de sucre, 75 g de cassonade 10 g de beurre, 75 ml de lait, 1 gros œuf, un quart de cuillère à café de bicarbonate, 275 g de farine, une demi cuillère à café de levure, une demi cuillère à café de gingembre moulu, cranberries séchées, 75 g de noix de pécan hachées, 50 g de gingembre cristallisé et haché finement, 350 g de sucre en poudre, 1 à 2 cuillères à soupe de lait.

Préparation : Préchauffer le four à 190°C, beurrer légèrement la feuille de papier sulfurisé. Mélanger le sucre, la cassonade et le beurre. Ajouter le lait et l'œuf, fouetter jusqu'à l'obtention d'un mélange homogène. Ajouter la farine, la levure, le gingembre moulu et le bicarbonate de soude. Mélanger puis ajouter délicatement les cranberries séchées, les noix de pécan et le gingembre. Déposer sur le papier sulfurisé une cuillère à café de préparation en laissant un intervalle de 2 cm. Cuire au four pendant 9 à 12 minutes ou jusqu'à ce que les bords des gâteaux soient dorés. Retirer immédiatement les biscuits et laisser refroidir.

Dans un récipient, mélanger le sucre et le lait pour le glaçage, bien mélanger. Verser sur les gâteaux refroidis.



Truffles au chocolat et aux marrons



Ingrédient : 100 g de chocolat, 100 g de beurre demi sel, 200 gr de crème de marron.

Enrobage : 500 gr de chocolat noir.

Préparation : Faire fondre le beurre et le chocolat au bain-marie. Hors du feu, lisser la préparation, ajouter la crème de marron et mélanger. Recouvrir le bol de film alimentaire et laisser reposer minimum 2h au réfrigérateur. Former des billes de chocolat avec deux cuillères à café.

Tempérer le chocolat de l'enrobage, hacher finement, déposer le dans un saladier et faire chauffer au bain-marie, en remuant régulièrement, jusqu'à atteindre 50°C. Placer le saladier dans de l'eau froide (mais pas glacée) et le laisser refroidir en remuant de temps en temps. Lorsque sa température atteint 27 - 28°C, remettre le saladier au bain-marie pour que le chocolat atteigne 32°C. Plonger les truffles, à l'aide d'une fourchette dans la préparation, les égoutter et les déposer sur du papier guitare. Laisser cristalliser à température ambiante.

Bon appétit !!!